



# Éducation sexuelle, éducation civique et morale



# RÉSUMÉ

**L**e fait que les enfants du XXIème siècle soient exposés de plus en plus tôt et dans des conditions inédites à la pornographie<sup>1</sup> et le nombre important de violences sexuelles sur mineurs, et en particulier de violences sexuelles entre mineurs, atteste de la nécessité d'une éducation sexuelle et d'une éducation civique et morale.

Contrairement à cette dernière, l'éducation sexuelle suscite débats et réactions en ce qu'elle touche à l'intime, à l'intégrité de la personne, à la conscience.

La décision du ministre de l'Education nationale de définir ce contenu est une bonne nouvelle, mais aussi une tâche particulièrement délicate.

Des écueils sont à éviter :

- Provoquer chez les enfants des traumatismes psychiques ;
- Heurter les valeurs et les cultures des familles au risque de manifestations et de séparatisme ;
- Exposer les personnels de l'Education nationale ou d'autres intervenants en la matière à des risques de poursuite judiciaire ;
- Fabriquer un faux consentement du jeune aux relations sexuelles au motif qu'il serait informé et préparé et ce faisant, faciliter l'approche de prédateurs sexuels.

En revanche, il est souhaitable de renforcer et préciser l'éducation dans les directions suivantes :

- Respect des autres, des règles, des relations sociales, en lien direct avec l'éducation civique et morale ;
- Compréhension du sens et de l'importance de son corps, respect et maîtrise de soi-même, respect de l'autre ;
- Lien entre la sexualité et l'amour, sexualité et intégrité de la personne : chacun est corps, cœur (sentiments et ressentis) et esprit (pensée, réflexion, décision) et toutes ces dimensions sont imbriquées. Ce qui concerne le sexe implique aussi le cœur et l'esprit, ce n'est pas qu'un exercice de gymnastique physique anodin ! Ce qui blesse la dimension sexuelle blesse toute la personne comme en attestent hélas les conséquences dramatiques des viols et attouchements sexuels. A l'inverse, la sexualité vécue dans l'amour et le respect allie le plaisir au bonheur, l'estime de soi et l'épanouissement.
- Protéger des intrusions, maltraitances et prédateurs, harcèlement, inceste et pédophilie.
- Mettre en garde fortement contre les réseaux sociaux et contre la pornographie dont les conséquences en termes de violences, en particulier à l'égard des filles, sont gravissimes.

1. 46% des enfants de 6-10 ans sont déjà équipés d'un smartphone, source : Association e-Enfance, mars 2023, <https://e-enfance.org/etude-google-association-e-enfance-46-des-enfants-de-6-10-ans-sont-deja-equipés-dun-smartphone/>

La part des mineurs fréquentant des sites 'adultes' a progressé de +9 points en 5 ans : de 19% fin 2017 à 28% fin 2022, source : ARCOM, mai 2023, <https://www.arcom.fr/nos-ressources/etudes-et-donnees/medias-et-donnees/frequentation-des-sites-adultes-par-les-mineurs>

# SOMMAIRE

---

|  |           |
|--|-----------|
| <b>A. Enjeux</b> .....   | <b>5</b>  |
| 1. Considérer la personne dans toutes ses dimensions et donner à la sexualité toute sa dignité   |           |
| 2. Ne pas concevoir l'éducation sexuelle uniquement en fonction de la sexualité masculine  |           |
| 3. Les stéréotypes de genre  |           |
| 4. Respecter l'identité sexuelle de l'élève  |           |
| 4. Reconnaître la dimension éthique du sujet   |           |
| 6. La place de l'éducation parentale   |           |
| <b>B. Risques</b> .....  | <b>7</b>  |
| 1. Une information/éducation non adaptée peut être source d'effraction psychique et de traumatismes  |           |
| 2. Sociétal/politique : l'éducation sexuelle est sensible pour les établissements et les intervenants (hostilité, scandales), la société (séparatisme) |           |
| 3. Juridique : pour l'Education nationale (civil), les établissements (pénal et civil), les intervenants (pénal)                                       |           |
| <b>C. Limites à respecter pour la sécurité des élèves</b> .....  | <b>9</b>  |
| <b>D. Objectifs de l'éducation sexuelle</b> .....  | <b>13</b> |
| <b>E. Programmes : contenu</b> .....   | <b>14</b> |
| 1. CP, CE1, CE2  |           |
| 2. CM1, CM2, 6e  |           |
| 3. A partir de la 5e   |           |
| 4. Education civique et morale   |           |
| <b>F. Méthode</b> .....  | <b>16</b> |
| 1. L'éducation sexuelle en pratique  |           |
| 2. Responsabilité de l'établissement   |           |
| 3. Délivrance d'agréments aux associations   |           |
| <b>G. Place des parents</b> .....  | <b>18</b> |
| 1. Renforcer l'obligation d'informer les parents sur l'éducation sexuelle  |           |
| 2. Droit de retrait des parents  |           |
| 3. Possibilité de suivi et signalement si les limites sont dépassées   |           |
| <b>Annexe I</b> – Des constats inquiétants .....   | <b>21</b> |
| <b>Annexe II</b> – Les effets traumatiques d'un mauvais éveil à la sexualité, quelques auteurs de référence en la matière .....                        | <b>24</b> |
| <b>Annexe III</b> – Mauvaises pratiques : Extraits des standards de l'OMS .....  | <b>26</b> |
| <b>Annexe IV</b> – Mauvaises pratiques : Témoignages de parents et d'enfants .....   | <b>30</b> |
| <b>Annexe V</b> – Textes garantissant les droits parentaux et les droits de l'enfant .....   | <b>33</b> |



# A. Enjeux

Dans le contexte actuel, nous approuvons le principe d'une aide subsidiaire des établissements scolaires en matière d'éducation sexuelle pour autant qu'elle respecte le rôle des parents en la matière.

Avant d'entrer dans le cœur du sujet, nous rappelons qu'un enfant est un être humain, un être de relations, dans lesquelles sont impliquées son corps, son cœur et son esprit.

Nous rappelons qu'un jeune de moins de 18 ans n'est pas encore un adulte (sur le plan cérébral, il faut même attendre 25 ans) et il n'est pas non plus un adulte en miniature (comme on l'a cru pendant des siècles). Ces caractéristiques du « petit d'Homme » doivent absolument être prises en compte pour parvenir à une éducation sexuelle appropriée.

Ainsi, physiquement, un jeune pourrait généralement conduire une voiture dès 14 ou 15 ans, mais il ne pourra passer le permis de conduire qu'à 18 ans parce que la société considère qu'il n'est pas suffisamment mûr avant pour avoir conscience des risques. Et le surnombre d'accidents de la route des jeunes (les 18-24 ans par rapport aux plus de 25 ans<sup>2</sup>) montrent aussi que la compréhension des risques bien réels n'est pas non plus encore complètement acquise à 18 ans.

Il en est de même dans bien d'autres aspects de la vie et notamment en matière de sexualité, laquelle, on l'a dit, implique son intégrité aussi bien physique que mentale (sentimentale et psychologique), présente et future.

## 1. Considérer la personne dans toutes ses dimensions et donner à la sexualité toute sa dignité

L'éducation doit toujours s'adresser à la personne de l'enfant et de l'adolescent dans sa globalité : corps, cœur et esprit. Cette prise en compte est fondamentale aussi dans le cadre de l'éducation sexuelle qui, en réalité, devrait s'appeler éducation relationnelle, affective et sexuelle. En effet, on ne peut séparer les deux – sexualité et affectivité.

Le cœur, qui est fait pour aimer, renvoie à l'intériorité de la personne et aussi à l'esprit. Ces dimensions intègrent la raison, la capacité à discerner entre ce qui est bien et ce qui ne l'est pas, la volonté, la liberté

et la conscience de soi-même et de l'autre.

La sexualité ne peut être réduite à un agréable exercice de gymnastique, ou instrumentalisée, parce qu'elle est une dimension très importante de la vie, de l'accomplissement de la personne et parce qu'elle peut aboutir à la conception d'un enfant. La seule manière d'éviter dévoiements et violences sexuelles est d'en montrer l'importance humaine, la dignité et même la beauté.

## 2. Ne pas concevoir l'éducation sexuelle uniquement en fonction de la sexualité masculine

Les corps masculin et féminin, et leurs réactions, ne sont pas identiques. Et le corps impacte évidemment aussi la dimension psychique et sentimentale de chacun, tout comme psychisme et sentiments impactent le corps.

Cela explique que les interrogations, préoccupations et attentes des garçons/des hommes ne soient pas tout à fait les mêmes que celle des filles/des femmes.

Par exemple, le corps d'un homme, rien qu'en voyant une femme, peut réagir... C'est moins fréquent pour une femme à la seule vue d'un homme. Elle a généralement besoin de le connaître un peu plus. Ou encore, la tendresse et les caresses sont souvent capitales pour que les femmes soient réellement prêtes à faire l'amour. C'est moins le cas des hommes.

Or, aujourd'hui, ce qu'on peut savoir des séances d'éducation sexuelle et voir des supports utilisés et recommandés aux élèves semble être davantage adapté aux garçons, à leurs désirs, à leurs pulsions, à leurs préoccupations.

Si l'on veut que les femmes soient davantage respectées par les hommes, si on veut lutter contre les violences faites aux femmes, y compris les violences conjugales, il faut apprendre au plus tôt le respect des filles aux garçons.

Il serait donc pertinent d'assumer leur différence, de tenir compte de ce qu'attendent les filles et d'y sensibiliser fortement les garçons. Il en va déjà, ici même, du respect de la femme !

De même, il est souhaitable de sensibiliser les filles à ce que ressentent les garçons, ce qu'elles sont généralement très loin d'imaginer.

Et il est hautement souhaitable d'apprendre à tous, mais en particulier aux garçons, que la possibilité de réfléchir et de maîtriser ses pulsions est le propre de l'être humain. L'éducation sexuelle doit absolument insister là-dessus.

Il s'agit là d'enjeux d'égalité homme-femme et de lutte contre les violences faites aux femmes.

2. <https://www.matmut.fr/assurance/auto/conseils/chiffres-accidents-jeunes-conducteurs>

### 3. Les stéréotypes de genre

La lutte contre les stéréotypes de genre est souvent vue comme essentiel pour agir en faveur de l'égalité homme-femme.

En réalité, être égaux ne veut pas dire être identiques ! Assumons qu'homme et femme sont à la fois égaux et différents. Or la différence homme-femme explique l'existence de « stéréotypes de genre », autrement dit de différences de manière d'être et d'agir entre homme et femme.

En revanche, il existe en effet de mauvais stéréotypes : admettre l'autoritarisme, la force qui peut devenir violence, le mépris de la femme, la condescendance vis-à-vis de la femme, et la méconnaissance

de la féminité sont clairement de mauvais stéréotypes, plus ou moins développés selon les sociétés et les époques.

C'est contre ces stéréotypes et ce qu'ils génèrent qu'il faut lutter. Du côté féminin, cela implique de faire connaître aux filles leur égale dignité, leur pouvoir féminin, leur capacité inouïe de donner la vie, leur sens des responsabilités, leur capacité d'écoute, etc. Et donc lutter contre toute idée que les femmes sont faibles, ne peuvent et ne doivent pas choisir, n'ont pas besoin d'étudier autant que les garçons, etc.

En bref, il faut lutter contre les mauvais stéréotypes de genre, pas contre toute expression de la féminité et de la masculinité.

### 4. Respecter l'identité sexuelle de l'élève

Respecter un enfant, un adolescent, un jeune, c'est respecter aussi son identité de fille ou de garçon. L'éduquer, c'est l'aider à se construire, progresser, grandir sereinement et donc aussi l'aider à être bien dans sa peau. Or mettre en doute auprès d'élèves leur identité sexuelle de garçon ou de fille est potentiellement déstabilisant pour eux, et donc contraire à la responsabilité éducative.

Comme chacun le sait, les élèves, en particulier durant leur adolescence, s'interrogent sur le monde, sur leur entourage, mais surtout sur eux-mêmes. Le rôle de l'adulte est de le conforter, le rassurer, lui donner des repères sur lesquels s'appuyer pour avancer. La responsabilité de l'éducateur implique donc de ne pas mettre en doute ce qu'il est, de ne pas mettre de la confusion dans son esprit.

S'il arrive que des élèves soient mal dans leur peau, éventuellement dans leur peau de garçon ou de fille; s'ils paraissent en souffrance, en situation de mal-être, en difficulté, il est fondamental d'en parler avant tout à leurs parents. Ils sont les premiers responsables de l'enfant, ceux qui le connaissent le mieux et qui trouveront comment l'accompagner, l'aider et se faire aider pour cela. Ni les enseignants, ni les infirmiers scolaires, pas plus que des associations ne peuvent remplacer les parents et les professionnels de santé. Ce sont eux qui doivent être consultés en cas de mal-être, dont la cause doit être recherchée, et qui sauront aider au mieux l'intéressé grâce à leurs compétences et leur expérience.

### 5. Reconnaître la dimension éthique du sujet

Il existe un lien étroit entre l'affectivité, la sexualité et les valeurs éthiques : il y a là une part de mystère, mais il est heureux que le sens commun soit profondément choqué face aux abus sexuels, en particulier à l'égard des enfants. Il n'y a pas d'éducation sexuelle valable sans lien avec l'éthique.

**Les éléments de programme d'éducation sexuelle que l'on peut trouver aujourd'hui sur des sites conçus et/ou sponsorisés par les pouvoirs publics sont loin du compte**, très réducteurs, rivaux sur le seul objectif de plaisir, crus et cliniques, et mettant sur le même niveau tous les risques liés aux relations sexuelles, de la grossesse aux IST.

Certaines préconisations que nous avons vues sur les sites de l'OMS (cf. annexe II), du planning familial ou sur d'autres sites soutenus par l'Education Nationale ont profondément choqué de très nombreux parents. Elles constituent une grave atteinte au respect dû aux enfants ou aux adolescents, et un danger pour leur équilibre psychologique. Tout le contraire d'une éducation digne de ce nom. C'est le cas en particulier de tout ce qui est emprunté à l'idéologie du genre (cf. Limites page 10), mais aussi à l'hypersexualisation induite par ces préconisations, à leur caractère purement clinique et cru, dont tout sentiment est absent.

La préconisation selon laquelle « l'enfance et l'intimité sont pleinement respectées » (n° 2018-111 de la directive Blanquer du 12-9-2018<sup>3</sup>) doit absolument être observée.

### 6. La place de l'éducation parentale

Pour les motifs ci-dessus, et parce que les parents aiment leurs enfants et sont ceux qui les connaissent le mieux, nous voyons la famille (bien sûr sauf cas particuliers identifiés ou signalés à la protection de l'enfance) comme le meilleur endroit pour cette éducation, en tout cas jusqu'à la puberté. Il faut donc inciter les parents à assumer leur droit et leur devoir en la matière.

Le Président de la République, à juste titre, veut voir plus d'autorité parentale, c'est-à-dire plus d'éducation. Nous souscrivons à ce souhait, mais cela suppose de ne pas retirer aux parents leur place et leur rôle auprès de leurs enfants, de ne pas les déresponsabiliser en leur disant que l'école fera à leur place : il faut respecter leur responsabilité en matière d'éducation, y compris affective et sexuelle, en même temps

que la liberté d'éduquer selon leurs convictions ; c'est un requis incontournable dans notre société « plurielle » faite d'une extrême diversité.

Les parents peuvent et doivent être confortés dans leur rôle d'éducateur par l'école – et par d'autres éducateurs à la vie affective et sexuelle qu'ils peuvent choisir eux-mêmes – mais ni l'Etat, ni l'école ne peuvent se substituer aux parents, sauf en cas d'incapacité avérée ou probable. L'école doit donc tenir compte des éventuelles réticences des parents lorsqu'est prévue une séance d'éducation sexuelle cf. partie G Place des parents page 18).

**Ce rôle central et prioritaire des parents est reconnu et garanti dans de nombreux textes internationaux, européens et français** (cf annexe IV).

3. <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

## B. Risques

### 1. Une éducation non adaptée peut être source d'effraction psychique et de traumatisme

**Toute exposition précoce ou maladroite à la sexualité y compris dans le cadre scolaire court le risque de causer de sérieux traumatismes.** (cf. auteurs de référence en annexe II)

La maturité psychique des enfants suit un développement progressif au regard de la sexualité, ce qui conduit à considérer que toute éducation avant la puberté doit éviter les sujets sexuels stricto sensu, comme le précise d'ailleurs la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018<sup>4</sup> qui écrit dans son introduction : « Cette éducation vise à la

*connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire. »*

- Le risque d'effraction psychique existe en découvrant aux enfants des réalités non adaptées à leur âge.
- Un éveil précoce à la sexualité ne correspondant pas à la maturité psychique de la classe d'âge en question crée des enfants instables et même « inéducables » d'après Freud.

Freud écrit : « Nous avons vu que toute activité sexuelle prématurée, produite de cette manière [par séduction], rendait l'éducation de l'enfant plus difficile. » (Trois essais sur la théorie sexuelle).

- **Un éveil inapproprié à la sexualité peut ouvrir la voie à des prédatons adultes (inceste, pédophilie) en fabriquant un faux consentement au motif qu'il aurait été préalablement informé, formé, préparé.**

Cette notion de consentement du mineur est cruciale dans la lutte contre la pédophilie. A titre d'illustration, deux citoyens français ont posé une Question prioritaire de constitutionnalité (QPC) sur l'article 222-23 du code pénal ; cet article qualifie de viol (donc crime) tout acte sexuel perpétré sur mineur de moins de 15 ans. La QPC soulève l'inconstitutionnalité de l'article au motif que le crime est présumé sans que la preuve du non-consentement du mineur ait été recherchée et les peines encourues (20 ans de réclusion criminelle) disproportionnées si l'acte a été effectué sans contrainte ni violence. Le Conseil constitutionnel a rejeté ces deux raisonnements et confirmé la constitutionnalité de l'article 222-23. Un mineur ne peut opérer un consentement éclairé. QPC et décision 2023-1058 du Conseil Constitutionnel du 21 juillet 2023

On ne peut que s'inquiéter de ces événements simultanés : d'une part, familiariser-voire encourager- les élèves aux pratiques sexuelles et d'autre part, tenter de faire apparaître dans la loi la notion de consentement du mineur.

**Les affaires de pédophilie qui ont été étudiées démontrent que, très souvent, le pédophile agit par séduction et plaide le soi-disant consentement de l'enfant.**

- **Un éveil prématuré et non encadré à la sexualité ne protège pas les enfants de l'hypersexualisation de la société et des violences sexuelles qui en découlent y compris entre eux.**

Le nombre important de violences sexuelles sur mineurs et en particulier de violences sexuelles exercées entre mineurs se multiplient (voir encadré).

En 2021, les services de police et de gendarmerie ont enregistré 72 000 victimes d'infractions à caractère sexuel, commises en dehors de la famille. Le nombre de ces victimes, qui était resté stable en 2020, a poursuivi en 2021 (+ 23 % par rapport à 2019) la très forte progression entamée en 2017. Ces victimes sont très majoritairement des femmes (86 %) et pour plus de la moitié, des mineurs (55 %).<sup>5</sup>

#### Violences sexuelles entre mineurs

Les mineurs représentent la moitié des mis en cause dans les affaires de viols et agressions sexuelles sur mineur. Les parquets des tribunaux judiciaires ont traité les affaires de 23 298 mineurs pour des infractions à caractère sexuel (ICS), 27 % ont moins de 13 ans, 40% de 13 à 15 ans.

Source : rapport de la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse, janvier 2023. <https://www.citoyens-justice.fr/k-stock/data/rapport-etude-avis/synthese-recherche-maics-2022.pdf>

4. <https://www.matmut.fr/assurance/auto/conseils/chiffres-accidents-jeunes-conducteurs>

5. <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiques-de-presse/violences-sexuelles-hors-cadre-familial-enregistrees-par-services>

## 2. Sociétal/politique : l'éducation à la sexualité est particulièrement sensible pour les établissements et les intervenants

### Pour les établissements

- Risques d'hostilité des parents, de manifestations, de scandales dans la presse (cf. annexe IV)
- Dérapages de l'intervenant (cf. annexe IV)

### Pour les éducateurs

- Hostilité et refus des parents (cf. protestations en Belgique, au Canada...)
- Poursuites pénales potentielles (corruption de mineurs, exposition à la pornographie, incitation à pratiques sexuelles...)

- Poursuites judiciaires dans le cas d'accompagnements prématurés et inconsidérés à la transition de genre (cf. infra 4. Limites page 10)

### Pour la société

- Atteinte à la cohésion, séparatisme, repli sur soi de familles heurtées dans leurs valeurs
- Une fois ces risques identifiés, il est possible de fixer des objectifs.

## C. Limites à respecter pour la sécurité des élèves

- **Bannir tout contenu sexuel explicite en classe maternelle et jusqu'au CM2 inclus**, conformément à la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018<sup>6</sup> qui écrit dans son introduction :  
« Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, **sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire.** »
- **Pas de prosélytisme ni "d'éducation" aux pratiques sexuelles comme cela a été constaté : les Standards pour l'éducation sexuelle en Europe occidentale<sup>7</sup> publiés par l'OMS sont inacceptables, et par une partie du contenu, et par les âges concernés par ces contenus.**

« Une difficulté actuelle est que les consignes venues de l'étranger (OMS, Standards européens d'éducation à la sexualité) ont été établies par des personnes qui ne sont pas des spécialistes de l'enfance. Ce qu'elles proposent est dans certains cas totalement inadapté. Par exemple il est préconisé que soient abordés entre 6 et 9 ans, les menstruations, l'éjaculation, le plaisir lié au toucher de son propre corps, les relations sexuelles. Pour l'instant le Ministère de l'Éducation nationale a retiré de son site CANOPE ces références suite à la mobilisation de milliers de professionnels de l'enfance en 2018, mais le Planning familial et certains autres organismes qui interviennent en milieu scolaire les conservent comme références implicites ou explicites, ce qui ne peut qu'inquiéter. »

Maurice Berger, pédopsychiatre, vice-président du REPPEA, Eugénie Izard, pédopsychiatre, Présidente du REPPEA, Hélène Romano, Docteur en psychopathologie-HDR, psychothérapeute spécialisée dans le psychotraumatisme, vice-présidente du REPPEA

REPPEA, Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et l'adolescence

- **Jusqu'en Terminale comprise, ni l'école ni les intervenants, y compris extérieurs, n'ont à détailler les relations sexuelles (pratiques, positions...) :**
  - Pas de méthodologie de pratiques et d'expériences sexuelles (ce n'est pas le rôle de l'école et la découverte fait partie de la sexualité)
  - Pas de méthodes pour parvenir au plaisir (ce n'est pas le rôle de l'école)
  - Le sexe ne doit pas être traité comme une activité anodine, déconnecté des relations humaines
  - Pas d'incitation à expérimenter
  - Ne pas donner des idées (par exemple en parlant du « chemsex » ou du « polyamour », la drogue étant dangereuse et la multiplicité des partenaires, premier facteur de risques d'IST)
  - Ne pas dégoûter de la sexualité par des informations prématurées ou choquantes
- **Ne pas inciter à agir dans le dos des parents**
- **Ne pas prendre la place des parents** (ils doivent être incités à parler avec leur enfant, mais aussi les premiers avertis d'un éventuel sujet grave touchant leur enfant, telle qu'une interrogation sur son identité sexuelle)
- **Bannir toute remise en cause auprès des jeunes de leur identité sexuelle pour éviter de nuire à la construction de leur personnalité.** Nous pensons, en effet, que le mal-être chez certains adolescents ne doit pas être l'occasion de leur donner l'idée d'une démarche de transition. C'est aux parents, avertis par l'établissement, de prendre toutes dispositions opportunes pour les aider à surmonter et sortir de leur mal-être.

Les mineurs ne sont pas en mesure de prendre des décisions engageant leur intégrité corporelle à long terme avec des conséquences lourdes et irréversibles : l'affirmation suivant laquelle l'élève n'est peut-être pas garçon ou fille, qui revient à jeter le doute sur son identité sexuelle, est irresponsable et dangereuse.

Il n'y a pas aujourd'hui de recul suffisant sur les conséquences à long terme des « traitements » touchant au sexe, y compris les bloqueurs de puberté. Ces derniers peuvent empêcher définitivement le développement des organes sexuels dont les fonctions peuvent être dégradées à vie, abîmant pour toujours la fonction sexuelle et la fertilité.

6. <https://www.education.gouv.fr/bo/18/Hebdo33/MENE1824340C.htm>

7. [https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS\\_fr.pdf](https://www.sante-sexuelle.ch/assets/docs/Standards-OMS_fr.pdf) et cf. annexe III

Des prises de conscience se font jour sur cette question dans plusieurs pays.

**EN ANGLETERRE,** « Le 28 juillet, le NHS (National Health Service), système de santé publique du Royaume-Uni, a pris la décision de fermer le service de développement de l'identité de genre pour les enfants et les adolescents (GIDS) de la clinique Tavistock, à Londres, le seul en Angleterre à être spécialisé dans le traitement des enfants confrontés à des problèmes d'identité de genre. Une conséquence du rapport intermédiaire publié par la Cass Review, une enquête indépendante, diligentée par le NHS, sur les principes et les pratiques de la clinique... ».<sup>8</sup>

**EN SUÈDE,** un hôpital de référence a arrêté de prescrire des hormones aux mineurs qui veulent changer de sexe. L'établissement s'appuie sur une compilation d'études montrant qu'il n'y a pas de preuves de l'efficacité de ces traitements pour le bien-être des patients, et sur la dangerosité des effets secondaires. Mais ce qui alarme le plus les praticiens, c'est l'emballage des courbes. En 2001, seules 12 personnes de moins de 25 ans ont été diagnostiquées avec une dysphorie de genre. En 2018, c'était près de 1900, avec une hausse spectaculaire des filles adolescentes voulant devenir des garçons. ... Pour certains médecins, l'une des causes de cette vague tient à une sorte de contagion sociale, qui émanerait des réseaux sociaux.<sup>9</sup>

**AUX ETATS-UNIS,** une action en justice a été déposée et gagnée par une mère et sa fille contre une école californienne et certains de ses éducateurs pour avoir persuadé la fille qu'elle était d'abord bi-sexuelle puis transgenre lui causant un grave dommage émotionnel et mental et avoir maintenu la mère totalement à l'écart de ces discussions, violant ses droits fondamentaux de parent.<sup>10</sup>

**EN BELGIQUE,** une Tribune de médecins belges alerte sur la « transidentité » chez les enfants :

« En notre qualité de médecins, nous souhaitons tirer la sonnette d'alarme face à ce qui est devenu un sérieux problème de santé publique. A l'heure actuelle, les prises en charge transaffirmatives chez les mineurs sont remises en question dans de nombreux pays. Au Royaume-Uni (Cass, 2022), en Suède (SEGM, 2022) et en Finlande (Kelleher, 2023), les traitements transaffirmatifs pour mineurs ont été réévalués et limités dans le cadre précis d'études scientifiques. Aux Etats-Unis, une majorité des Etats ont restreint, pour les mineurs, l'accès aux soins liés à l'affirmation du genre ou envisagent d'adopter des lois en ce sens (HRC, 2023). Parmi ceux-ci, quinze Etats interdisent les soins aux mineurs fondés sur l'affirmation du genre. Dans le cadre de ces interdictions, les médecins qui continuent à prodiguer des soins s'exposent à des sanctions directes majeures (Mallory et al., 2023). »<sup>11</sup>

## EN FRANCE

Lettre ouverte au ministre de la Santé,

80 signataires, professionnels de santé, intellectuels, universitaires, parmi lesquels Élisabeth Badinter, Jean-François Braunstein, Caroline Eliacheff et Céline Masson.

*Nous tenons à alerter M. le ministre de la Santé, François Braun, de la diffusion par un organisme dont il a la tutelle - la Caisse nationale d'allocations familiales - d'un texte dont la subjectivité et la dangerosité nous ont interpellés.*

*La page du magazine Vies des familles du site internet caf.fr intitulée « Mon enfant est transgenre. Comment bien l'accompagner? » , mise en ligne le 25 janvier 2023, présente la théorie de l'affirmation du genre comme un fait avéré. Or, non seulement cette théorie ne repose sur aucun fondement scientifique, mais en outre elle rejette une donnée biologique, scientifique, incontestable : l'espèce humaine est constituée de deux sexes, mâle et femelle, et de deux genres, le féminin et le masculin. À ce titre, la phrase du premier paragraphe « Et le genre n'a rien à voir avec la sexualité » ne peut que laisser perplexe. Avec quoi le genre aurait-il à voir, alors ?*

*D'autre part, les seules références, les seules paroles exposées sont celles de deux militantes des droits des personnes transgenres. Jamais il n'est fait référence à de véritables spécialistes de l'enfance et de l'adolescence, psychologues, médecins ou biologistes.*

*Jamais il n'est fait mention d'un soutien psychologique que des professionnels pourraient apporter aux enfants et aux parents, conformément aux recommandations de l'Académie de médecine : « (...) une grande prudence médicale doit être de mise chez l'enfant et l'adolescent, compte tenu de la vulnérabilité, en particulier psychologique, de cette population et des nombreux effets indésirables, voire des complications graves, que peuvent provoquer certaines des thérapies disponibles. (...) Aussi, face à une demande de soins pour ce motif, est-il essentiel d'assurer, dans un premier temps, un accompagnement médical et psychologique de ces enfants ou adolescents, mais aussi de leurs parents, d'autant qu'il n'existe aucun test permettant de distinguer une dysphorie de genre "structurelle" d'une dysphorie transitoire de l'adolescence ».*

*Jamais il n'est fait état des causes et vecteurs de diffusion de cette mode délétère. Or, via les réseaux sociaux, ce sont pour l'essentiel des « vlogueurs » et blogueurs militants trans-activistes qui propagent cette vague de « conversions » socialement*

8. Suite via le lien : <https://charliehebdo.fr/2022/08/societe/en-angleterre-lidentite-de-genre-fait-demi-tour/>

9. Suite via le lien : <https://www.rts.ch/info/monde/12295658-la-suede-freine-sur-la-question-du-changement-de-sexe-des-mineurs.html>

10. [https://libertycenter.org/wp-content/uploads/2022/06/20220614\\_Konen\\_Complaint\\_HT\\_Final.pdf](https://libertycenter.org/wp-content/uploads/2022/06/20220614_Konen_Complaint_HT_Final.pdf)

11. [https://www.lejournalmedecin.com/actualite/protegeons-les-enfants-et-les-adolescents-contre-les-ideologies-toxiques-poussant-a-la-transaffirmation-prematuree/article-opinion-69305.html?cookie\\_check=1687704984](https://www.lejournalmedecin.com/actualite/protegeons-les-enfants-et-les-adolescents-contre-les-ideologies-toxiques-poussant-a-la-transaffirmation-prematuree/article-opinion-69305.html?cookie_check=1687704984)

destructrice. Par des allégations mensongères, ces « influenceurs » induisent des enfants et des adolescents fragiles à s'engager dans de longues et coûteuses thérapies physiologiquement et psychologiquement invalidantes. Et irréversibles.

Compte tenu de ces remarques, nous demandons au ministre :

- de faire retirer sans délai du site internet de la CAF cette page de désinformation dont les lacunes et la partialité déshonorent l'organisme émetteur et par conséquent votre ministère ;
- compte tenu de la gravité du problème de santé publique que représente la multiplication instrumentalisée des demandes d'inversion de sexe chez les préadolescents et les adolescents, d'engager la rédaction d'une nouvelle page d'information, sous l'égide de véritables spécialistes – psychologues, médecins, biologistes... – en tenant compte des prudentes recommandations de l'Académie de médecine. Cette page d'information alerterait les familles sur les manipulations mentales dont sont victimes les jeunes par le biais des réseaux sociaux et proposerait des aides préventives que ces professionnels seraient à même d'apporter aux parents et aux enfants.

<https://institut-thomas-more.org/2023/02/16/lettre-ouverte-au-ministre-de-la-sante-la-caf-doit-cesser-de-promouvoir-lideologie-trans/>

## Un manifeste européen de médecins, scientifiques et personnalités

Manifeste européen signé par de nombreux intellectuels et scientifiques de France, de Belgique, d'Allemagne, d'Angleterre, de Suisse, de Suède, de Norvège parmi lesquels Elisabeth Badinter, René Frydman, Arnold Munnich, Ghada Hattem-Gantzer, Didier Sicard, Pierre-André Taguieff en France, Diane Drory, Jean-Yves Hayez, Jean-Louis Renchon en Belgique, Alexander Korte, Uwe Steinhoff, Aglaja Valentina Stirn en Allemagne, David Bell, Marcus et Sue Evans en Angleterre, Bertrand Cramer en Suisse, pour ne citer qu'eux.

Pour une approche objective dans les médias du « changement de sexe/genre » chez les mineurs.

Nous, scientifiques, médecins et universitaires des sciences humaines et sociales, appelons les médias du service public et les médias privés de France, de Belgique, d'Allemagne, du Royaume Uni, de Suisse et d'autres pays d'Europe à présenter fidèlement les études sérieuses et les faits scientifiquement établis concernant le « changement de sexe/genre » des enfants dans les émissions destinées à un large public. **Concernant l'éducation à la sexualité, nous appelons au respect du rythme des enfants et des adolescents dans les préconisations des écoles et des plateformes éducatives.**

A l'heure actuelle, trop d'émissions et de reportages **véhiculent de manière univoque** les revendications infondées des militants transaffirmatifs, souvent sans objectivité. Des enfants et des adolescents sont exhibés sur des plateaux télé avec leurs parents afin de montrer à quel point le changement de genre (euphémisation pour parler de sexe) est bénéfique, **sans que jamais personne n'émette la moindre réserve, ni ne donne les données scientifiques relativisant les bienfaits de ces transformations à moyen et long terme, ou les risques des traitements.** Les scientifiques qui seraient critiques n'ont aucune place, ou pire encore se font insulter avant tout débat. Ces émissions répéti-

tives peuvent avoir un effet d'endoctrinement sur les jeunes, amplifié par les réseaux sociaux.

Ces pressions médiatiques sans nuance relayés par une certaine presse écrite, normalisent et banalisent l'idéologie qui prétend que l'on pourrait choisir son genre à tout âge, au nom de l'« autodétermination », si l'on ne se sent pas en accord avec le prétendu « sexe assigné à la naissance ». **Le changement de genre est souvent présenté comme une solution miracle pour régler les troubles de l'adolescence.** Avec pour effet l'augmentation du nombre de jeunes qui s'auto-diagnostiquent « trans » alors qu'on peut douter qu'ils le soient lorsque les demandes ont été multipliées par vingt-cinq en moins de dix ans. En parallèle, se développe, dès le primaire dans les écoles, **une « éducation à la sexualité » qui ne tient aucunement compte de l'immatrité psychique des enfants en les exposant à des contenus intrusifs et contraignants.**

Cette vision lénifiante oublie que ces jeunes vont entrer dans un processus de médicalisation dont on parle peu.

La rationalité et l'objectivité scientifiques sont absentes de ces présentations. La médicalisation s'étend alors que le nombre de jeunes détransitionneurs ne cesse de croître et ces **jeunes très meurtris et portant des séquelles physiques de leur transition témoignent de la légèreté avec laquelle ils ont été traités par des médecins, des psychiatres et d'autres professions de santé.**

En tant que scientifiques, professionnels de l'enfance et universitaires, nous nous opposons fermement à l'assertion selon laquelle les femmes et les hommes ne seraient que des constructions sociales ou des identités ressenties.

On ne choisit pas son sexe et il n'y en a que deux. On naît fille ou garçon. Le sexe est constaté à la naissance et inscrit à l'état-civil et chacun construit une identité jamais figée et qui

évolue dans le temps, ce qui est trop souvent oublié. On peut changer l'apparence de son corps mais jamais son inscription chromosomiale. Il est urgent de rompre avec des discours usant d'un vocabulaire créé de toutes pièces pour s'imposer à tous, alors qu'il repose sur des croyances et met sur le même plan des vérités scientifiques et des opinions. Il y a un risque de confusion chez les jeunes.

Nous appelons les directeurs de chaînes de télévision et de radio mais aussi la presse écrite à représenter non seulement la diversité des points de vue, mais également les connaissances avérées concernant la « dysphorie de genre » chez les mineurs. Actuellement, quand les professionnels soutiennent une prise en charge psychologique qui tient compte de la temporalité psychique des enfants et des adolescents en souffrance, ils sont notoirement disqualifiés ou absents des débats.

**Dans l'intérêt de tous et principalement des plus jeunes, nous demandons également aux institutions**

**publiques de veiller à l'exigence d'impartialité dans la présentation et la transmission des connaissances sur un sujet aussi important.**

<https://www.mesopinions.com/petition/sante/manifeste-europeen-approche-objective-changement-genre/182346>

Par ailleurs, il est intéressant de noter que certaines associations LGBT s'inquiètent aussi des dérives actuelles. Pour les représentants de "Gays against groomers", les campagnes de sensibilisation actuelles vont trop loin : "Nous croyons qu'il y a une différence ferme entre l'éducation et l'endoctrinement, l'inclusivité et le racolage, et la célébration de votre droit au mariage par rapport à l'exhibition de comportements dégoûtants destinés à rester dans l'intimité de votre foyer. Nous sommes des personnes LGB et T qui ne faisons pas de notre sexualité un attribut dominant, nous n'avons pas besoin que le monde nous accepte et sommes satisfaits de nos droits actuels. Par rapport aux enfants, nous sommes sur une route qui mène à la pédophilie légale".

↳ Extrait du manuel scolaire Nathan de SVT pour la 2nde : un contre-exemple sur les plans scientifique et éducatif

**Identité** : c'est le fait de se sentir homme ou femme.

Femme  
Homme

**Expression** : c'est la manière dont une personne peut exprimer son identité de genre, notamment par son apparence physique ou par sa gestuelle.

Féminin  
Masculin

**Attrance émotionnelle** : c'est un des aspects de l'orientation sexuelle.

Femme / féminin  
Homme / masculin

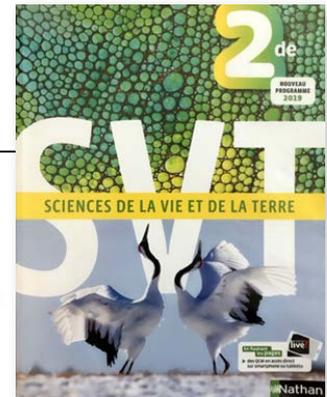
**Attrance sexuelle** : c'est un des aspects de l'orientation sexuelle.

Femme / féminin  
Homme / masculin

**Sexe** : selon la loi, c'est le sexe assigné à la naissance, en fonction de l'apparence des organes génitaux externes.

**À chacun d'ajuster ses curseurs.**

Pas du tout ————— Complètement



## D. Objectifs de l'éducation sexuelle

- Estime et respect de soi-même
- Capacité à vivre avec les autres et à les respecter
- Compréhension du corps, de son fonctionnement, de son sens
- Compréhension et acceptation de la puberté
- Capacité procréative, grossesse, responsabilités des jeunes – garçons et filles
- Différence homme-femme
- Egalité homme-femme
- Valorisation de la paternité et de la maternité, responsabilités futures
- Protection vis-à-vis des violences, prédatations / repérer ceux qui seraient en danger
- Protection vis-à-vis de la pornographie et des réseaux sociaux
- Prévention des risques IST

### S'appuyer sur les parents

- Rappeler aux parents leurs droits et devoirs légaux en matière d'éducation et de protection
- Encourager les parents à assumer leur responsabilité en matière d'éducation sexuelle, celle-ci étant une part de l'éducation
- Informer les parents en début d'année de ce qui est prévu en matière d'éducation sexuelle (programme, intervenants, supports)
- Alerter sur les risques et dangers de l'utilisation sans surveillance des smartphones, tablettes, ordinateurs et de l'utilisation des réseaux sociaux, de la diffusion de photos et vidéos de soi et/ou de ses proches, et de l'accès aux contenus et sites pornographiques

## E. Programmes : contenu

### 1. CP, CE1, CE2 (5 à 8 ans) :

En détaillant chaque thème un peu plus au fil des 3 années :

- Le corps : principaux organes, les cinq sens, différences anatomiques homme-femme.
- Fonctions du corps : respirer, parler, marcher, courir, jouer...
- Protéger mon corps : santé du corps-bien être de la personne ; dormir, manger, boire, se laver...
- Mon corps est à moi : les autres n'ont pas le droit de toucher ou voir ce qui est intime, ce qui n'est qu'à moi seul - et moi je n'ai pas le droit de voir ou toucher ce qui intime pour eux, ce qui n'est qu'à eux-mêmes.
- Mes sentiments : sentiments, impressions, inquiétudes, émotions
- Ma tête, mes pensées : J'ai aussi un cerveau, pour réfléchir, penser, travailler, faire attention. Je peux aussi utiliser ma volonté pour décider, réfléchir, faire des efforts, penser aux autres...
- La télé, le cinéma, les films, les vidéos : différence entre réel et virtuel, entre réalité et fiction
- Pourquoi je ne peux pas toujours faire ce que je veux ? A creuser et développer suivant la classe

### 2. CM1, CM2, 6e (9 à 11 ans) :

- Le corps, y compris le fonctionnement des organes sexuels
- La procréation, jusqu'à la naissance du bébé
- Pourquoi mon corps est-il précieux ?
- Les changements du corps au cours de la vie
- La puberté des garçons et la puberté des filles
- La capacité procréative
- Protéger et respecter son corps
- Ne jamais se laisser toucher ou regarder
- Comment faire si je suis mal à l'aise
- Parler à son père, sa mère, son grand père ou sa grand-mère, son parrain ou sa marraine ou un autre adulte en qui j'ai confiance
- Ne pas utiliser les réseaux sociaux, même avec un cousin ou un ami qui a un compte
- Refuser de regarder des sites internet ou des films qui ne sont pas de mon âge
- Respect de soi et de l'autre

### 3. A partir de la 5e, en adaptant au fil des années à l'âge des élèves (à partir de 12 ans) :

#### SVT

- La reproduction humaine (la conception, le développement de l'embryon du fœtus jusqu'à la naissance)
- Le corps féminin : particularités et sens du corps féminin (exemple : les seins, la largeur du bassin, la morphologie), organes sexuels externes et internes, cycles, menstruations, période et durée de la fertilité, vulnérabilité de la fertilité, danger des IST pour la fertilité
- Le corps masculin : particularités et sens du corps masculin, organes sexuels, fonctionnement, fécondité
- La puberté et son sens
- Le corps, intime en particulier, est vulnérable et précieux
- La maternité et la paternité versus grossesse prématurée
- L'hygiène et la surveillance médicale
- Rassurer les jeunes et leur donner confiance en eux,
- Être ami ou être amoureux, quelles différences ?
- Être amoureux et aimer, quelles différences ?
- Le sexe, expression non exclusive de l'amour
- Le sexe : précieux, intime, vulnérable : tout ce qui touche au sexe touche à l'intégrité de la personne (cf le traumatisme des attouchements, des images, des mots inappropriés)
- Le désir : naturel, nécessaire... et aussi à maîtriser pour le réaliser quand et si c'est le bon moment

#### Prévention des risques

#### Vie affective et sexuelle

- Replacer la sexualité dans un contexte plus large, impliquant les sentiments, la responsabilité, la maturité nécessaire, ...
- Parler d'amitié, d'amour, de respect dans les relations à autrui, de maîtrise de ses envies et de l'attention à l'autre, parce que ce désir et son accomplissement seront bien plus comblés et heureux dans l'amour. Il faut savoir attendre, comme on attend pour conduire une voiture...
- Le respect dans les relations amoureuses (qui suppose du temps, de la délicatesse, de l'écoute, de la générosité, du renoncement)
- Les dangers et illusions des réseaux sociaux Les réseaux sociaux peuvent dire n'importe quoi et tromper ; ne sont pas à croire, ni à suivre ; peuvent être addictifs et peuvent faire tomber sous emprise, de pédophile/de personnes mal intentionnées/de manipulateurs. Ne jamais envoyer de nude ou de sextape.
- de la pornographie. La pornographie n'a rien à voir avec la vraie sexualité, avec les capacités réelles ; elle compromet la possibilité de relations sexuelles heureuses pour l'avenir ; elle fait partie des facteurs de viols et violences sexuelles ; ses auteurs maltraitent et exploitent des personnes ; elle constitue des réseaux et une industrie lucrative. En regardant du porno, je participe à l'exploitation d'êtres humains et j'accepte la dégradation de l'image de la femme.
- Les abus : le droit et le pouvoir de dire « non » aux sollicitations sexuelles, l'interdiction des relations sexuelles avec un

mineur de moins de 15 ans et entre mineurs s'il existe une grande différence d'âge (5 ans et plus), l'interdit de l'inceste, les différentes sanctions pénales, etc.

- Les prédateurs sexuels : les repérer, en parler, s'en protéger
- Qu'est-ce que la violence (coups, viol, attouchement, mais aussi emprise)

- Le harcèlement : être victime/être auteur
- Les moyens de se protéger face à la violence, physique ou mentale
- Les IST (à ne pas mettre au même plan que les grossesses non désirées)

#### 4. Education civique et morale

- La vie en société, le rapport aux règles de vie, aux lois, à l'autorité
- Le respect d'autrui
- L'homophobie, les LGBT-phobies
- Le harcèlement
- Egalité homme-femme
- Les addictions et leurs traitements : à quoi peut-on devenir addict (tabac, drogues, mais aussi réseaux sociaux, pornographie...) ; comment les addictions opèrent ; comment s'en sortir.
- La maternité et la paternité : tous concernés, bonheur, responsabilité, droits et devoirs
- Le mariage, le pacs et l'union libre (différences juridiques)
- Les recours en cas de difficultés parentales, conjugales, familiales
- Les recours en cas de harcèlement, violence, ou inquiétude quant à un danger.

## F. Méthode

### 1. L'éducation sexuelle en pratique

Une grande attention doit être portée à la manière dont l'éducation sexuelle est faite et présentée : déroulé des séances, termes et supports employés, dialogues avec le groupe, interactivité, écoute.

- Le ton doit être bienveillant et chacun doit être à l'aise.
- Le vocabulaire doit mettre en valeur la beauté, le sens profond des sentiments, de la sexualité.
- Les préadolescents et adolescents sont généralement très pudiques, surtout vis-à-vis de l'autre sexe, et ils doivent être respectés en cela : les supports ne doivent pas contenir de photos, images, dessins choquants, provocateurs, inadaptés, déplacés<sup>12</sup> sur le sexe, la nudité, les pratiques et positions sexuelles. Les élèves n'ont pas besoin de mode d'emploi !
- Séparer garçons et filles pour libérer la parole et être en mesure de mieux informer les uns et les autres sur les problématiques de son sexe, et de l'autre, par exemple sur leurs questions sur les menstruations, érections, etc.
- Organiser la rédaction anonyme de questions par les élèves, sans nécessairement répondre à toutes en public (des questions choquantes pour le reste de la classe peuvent être posées). L'anonymat rend la séance plus adaptée et plus riche. Il est beaucoup plus respectueux de chacun.
- Éviter de caler le ton des séances et le niveau des informations sur les enfants les plus précoces ; par exemple, la tranche d'âge de 8-10 ans et celle de la prépuberté (10 ans-13 ans) sont délicates dans la mesure où peuvent cohabiter des enfants ayant déjà été soumis à des images et/ou informations, notamment via Internet, non adaptées à leur maturité et des enfants encore totalement innocents ; il convient donc de prévoir des protocoles très spécifiques en fonction du déroulement des séances et des interventions/de l'attitude des enfants.

En effet, certains enfants mis trop tôt en contact avec de la pornographie peuvent être amenés à poser des questions inappropriées au cours de ces séances ; ceci explique les dérapages constatés de « formateurs » qui, ayant voulu répondre en public à ces questions, ont tenu des propos qui ont traumatisé tous les autres (voir annexe IV). Une procédure très précise doit être mise en place dans ces cas : pas de réponses publiques, entretien séparé avec l'enfant en question et avec ses parents.

- Proposer des entretiens séparés pour ceux qui ont été identifiés comme cas inquiétants (cf. supra, enfants surexposés), comme le prévoit la Circulaire Blanquer 2018 : « Les séances d'éducation à la sexualité peuvent cependant susciter chez certains élèves des questionnements d'ordre privé ou encore révéler des difficultés personnelles. Ceux-ci ne doivent pas être traités dans un cadre collectif mais relèvent d'une prise en compte individuelle de l'élève qui peut s'appuyer sur tout adulte de la communauté scolaire, et plus particulièrement sur les compétences spécifiques des personnels de santé et sociaux. ».
- Prévoir une formation particulière des éducateurs à gérer des classes où peuvent cohabiter des enfants ayant déjà été soumis à des images et/ou informations, notamment via Internet, non adaptées à leur maturité et des enfants encore totalement innocents ;
- Prévoir une présentation aux parents de façon complète et transparente des contenus et des supports qui seront employés ainsi que les intervenants (associations sélectionnés, enseignants, infirmières, ...)
- Prévoir des procédures de dialogues avec les parents
- Prévoir des procédures de signalement pour les parents et la façon de les traiter

Les parents seront utilement informés des échanges avec leurs enfants et jeunes adolescents.

### 2. Responsabilité de l'établissement

Que ce soit le prof de SVT, l'infirmière scolaire ou un autre intervenant au sein de l'établissement, ils sont tenus de respecter strictement le programme, les recommandations et les limites

indiqués par le Ministère, ce dont le chef d'établissement est le garant vis-à-vis des élèves, des parents et du Ministère.

12. Sauf appareils reproducteurs à partir du CM1, de manière schématique

### 3. Délivrance d'agrèments aux associations

Parmi les associations agréées par l'Education nationale et par les rectorats, certaines sont connues pour viser des revendications politiques et sociétales et connues pour leur militantisme idéologique.

Les associations portant des messages militants, et en fait politiques, ne peuvent pas intervenir devant des élèves, qu'il est trop facile de manipuler.

Quant aux autres associations, elles doivent également s'engager à respecter impérativement les recommandations qui doivent accompagner le programme d'éducation sexuelle. Et ces recommandations doivent être adaptées à chaque âge/classe.

## G. Place des parents

Comme introduit ci-dessus (partie A, point 5), l'autorité et la responsabilité des parents doivent être respectés dans le cadre de cette éducation qui touche à l'intime et aux convictions. Elles doivent être rappelées et préservées.

C'est d'ailleurs ce qui est rappelé très clairement dans de nombreux textes (cf. annexe V).

Dans ce cadre, nous suggérons de :

### 1. Renforcer l'obligation d'informer les parents sur l'éducation sexuelle

- Présenter aux parents de façon transparente le programme de l'année, les contenus et les supports qui seront employés pour l'éducation sexuelle
- Informer des noms et fonctions des intervenants (enseignants ou autres, à quel titre ?).

### 2. Droit de retrait

Garantir aux parents un droit de retrait de leurs enfants de ces séances, soit en début d'année, soit en cours d'année si cela ne correspond pas à leurs convictions<sup>13</sup>, et la possibilité de faire appel à une autre association agréée pour leur enfant.

Si le programme est équilibré, juste, sain et respectueux de la pudeur et de l'âge des élèves, les parents ne souhaiteront pas retirer leur enfant.

### 3. Possibilité de suivi et signalement si les limites sont dépassées

- Prévoir des procédures de dialogues avec les parents
- Prévoir des procédures de signalement pour les parents et la façon de les traiter ; de fait, la circulaire n° 2018-111 a prévu un dispositif de suivi et l'on pourrait introduire une possibilité de recours des parents (préoccupations, signalements, ...) d'abord auprès du chef d'établissement puis, en 2ème instance, auprès des comités décrits ci-dessous :

*« La politique d'éducation à la sexualité fera l'objet d'un suivi ; les comités académiques d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CAESC) et départementaux (CDESC) en assureront la conduite, dans le cadre de leur mission de pilotage des politiques éducatives. Les CDESC pourront procéder à une analyse des besoins du territoire pour faire émerger des priorités, en particulier pour le premier degré.*

*En fonction du diagnostic territorial et des besoins identifiés, l'éducation à la sexualité peut être une thématique prioritaire dans le cadre des conventions de partenariat entre les rectorats et les agences régionales de santé (ARS). »*

Compte tenu des enjeux, et des risques, on pourrait même proposer des comités dédiés tels que proposés par le REPPEA, Réseau de professionnels pour la protection de l'enfance et l'adolescence<sup>14</sup>:

**Créer au niveau national et régional des comités** (ou « conseils ») de régulation (ou de vigilance), totalement indépendants des ministères concernés et des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), auxquels pourraient s'adresser les enseignants, élèves, parents, qui considéreraient qu'il existe des anomalies dans l'enseignement donné aux enfants, en particulier chaque fois que l'intention initiatrice et séductrice semble l'emporter sur l'information ou qu'il est estimé que les jeunes ont accès à des informations traumatiques ou inadaptées.

- **Au niveau régional**, ce comité serait composé de deux psychologues cliniciens ayant une compétence en psychologie de l'enfant et/ou de pédopsychiatres, de deux représentants des parents, et d'un membre de l'Education nationale ou des services de santé. Aucune de ces personnes ne devra avoir pris de position idéologique ou prosélyte concernant les thèmes cités ci-dessus, et elles devront obligatoirement être extérieures à l'établissement d'où émaneraient les critiques. Les CESC de chaque établissement et les délégués de parents d'élèves et de classes devront être mis au courant de l'existence de ce comité par le chef d'établissement.

13. On nous opposera que des enfants pourraient être privés d'informations importantes du fait du choix de leurs parents et que les motivations des parents pourraient être questionnables. Nous pensons au contraire qu'il appartient aux parents de décider de l'éducation de leurs enfants et que la culture et les convictions de ceux-ci doivent être respectées, en conformité avec les textes précités.

14. <https://reppea.wordpress.com/>

- **Quant au conseil national**, il recenserait les situations dont les conseils régionaux seraient saisis afin de tenter d'améliorer le dispositif national, et évalueraient la pertinence du fonctionnement de sites comme « onsexprime » et des organismes partenaires.

Le comité pourra être site de référence pour trouver des supports éducatifs et des sites de référence pour aider les parents, les enfants et les éducateurs.

Enfin, le Conseil national devra avoir un **pouvoir d'alerte** auprès du Ministère de l'EN en lui signalant les cas de dérives et dérapages observés lors de séances avec les enfants ainsi que les sites et ouvrages promouvant une éducation sexuelle déviante.



## ANNEXE I

# DES CONSTATS INQUIÉTANTS

### 1 - RÉALITÉS du terrain aujourd'hui : Que peut-on observer ?

Quelques exemples, parmi d'autres :

- Dans une école : Plainte d'une fille de 13 ans contre un garçon de 15 ans pour vente de nude de sa personne.
- Dans un cabinet : un papa qui raconte : un enfant (ami de son fils, un "enfant Roi") de 5 ans, pantalon baissé, pénis sorti « prenant » contre lui les fesses de la petite fille de 3 ans.
- Lors d'une animation scolaire avec des adolescents : nombreux sont ceux qui expriment se sentir perdus, seuls et différents, ne se retrouvant pas dans les standards de société, véhiculés par les médias notamment.
- Témoignages d'enfants et de parents en Annexe V

#### • Des cas isolés ?

Ces dernières années, mais avec une intensité et une multiplication ces 3 dernières années, **des professionnels de l'enfance et de la santé mentale travaillant auprès des jeunes et des enfants (écoles, cabinets de consultation) ont en effet pu constater :**

- Enfants abandonnés/maltraités/perdus
- Inceste
- Relation sexuelle récréative et destructrice
- Banalisation du sexe biologique comme repère
- Mère et Père « enfant » ou « absent »
- Visionnage pornographique dès le plus jeunes âge / scène de zoophilie (âne, chien...) sur les réseaux liés à un accès non contrôlé à Internet, notamment via les téléphones portables dont sont équipés aujourd'hui de très jeunes enfants, et qui les mettent en contact avec des sites pornographiques qui sont autant d'effractions psychiques traumatisantes.
- Viols dès 13 ans et grossesses prématurées

Nous rappelons néanmoins que ces drames ne sont pas le résultat d'une absence d'éducation à la sexualité mais plutôt d'un accès trop précoce à la sexualité et d'une défaillance d'éducation à la maîtrise des pulsions et désirs.

#### • Les professionnels de l'enfance, de l'adolescence, et de la santé mentale alertent :

Toute exposition précoce ou maladroite à la sexualité (conséquence d'une « éducation sexuelle » non adaptée), y compris dans le cadre scolaire, entraîne de graves conséquences et court le risque de causer de sérieux traumatismes. (Cf. sources en annexe II)

**Il y a un développement progressif de la maturité psychique des enfants au regard de la sexualité et toute éducation avant la puberté doit éviter les sujets sexuels stricto sensu**, comme le précise d'ailleurs la circulaire n° 2018-111 du 12-9-2018 qui écrit dans son introduction : « *Cette éducation vise à la connaissance, au respect de soi, de son corps et au respect d'autrui, sans dimension sexuelle stricto sensu à l'école élémentaire.* »

**Il est donc nécessaire de se focaliser sur des notions d'amour, de physiologie humaine, de vie en groupe et de respect de l'autre, éléments essentiels de l'éducation.**

Compte tenu de ce qui vient d'être dit, nous mettons en garde face aux dérives d'une éducation sexuelle non encadrée.

Comme indiqué précédemment, nous réfutons formellement l'idée selon laquelle les enfants doivent être éveillés physiquement ou psychiquement à la sexualité par la description crue de pratiques sexuelles d'adultes et l'encouragement à les pratiquer, car :

- Risque d'effraction psychique,
- Un éveil précoce à la sexualité ne correspondant pas à la maturité psychique de la classe d'âge en question, crée des enfants instables
- Un éveil inapproprié à la sexualité peut ouvrir la voie à des prédatons adultes (pédophilie, inceste) en fabriquant un faux consentement au motif que l'enfant aurait été préalablement informé, formé, préparé.

- **Autres conséquences sur la santé :**

Les tendances générales des **IST** tels que la chlamydia, la gonorrhée et la syphilis sont à la hausse depuis plusieurs années.<sup>15</sup>

La gonorrhée notamment peut induire, chez les jeunes femmes, des complications au niveau des organes reproducteurs, entraînant une diminution de la **fertilité**<sup>16</sup>.

Les mesures de confinement lors de l'épidémie de la Covid-19 ont réduit le nombre de contacts par personne. Des études ont montré que cela avait également entraîné une diminution du **nombre de partenaires sexuels** et, par conséquent, une réduction de la transmission des IST.<sup>17</sup>

Le nombre de partenaires sexuels qu'une personne a eus au cours des six derniers mois peut être un facteur de risque important pour les IST. Environ la moitié des patients infectés par une IST (51 %) ont déclaré avoir eu moins de trois partenaires sexuels au cours des six derniers mois.<sup>18</sup>

On observe une résurgence des IST liée aux nouvelles pratiques sexuelles. Les **changements de comportement sexuel** avec la marginalisation progressive du préservatif, délaissé au profit de l'avènement de nouvelles méthodes de prévention du VIH, telles que le traitement comme prévention, ainsi que l'utilisation de la PrEP, traitement oral préventif du VIH, pratique emblématique du sexe chimiquement assisté.<sup>19 20</sup>

On observe également, une augmentation des **cancers** de l'oropharynx et du col de l'utérus.

En France, le taux global de recours à l'**IVG** tend à augmenter, dans un contexte où le nombre de femmes en âge de procréer baisse et d'un accès à la contraception facilité. L'indice conjoncturel d'avortement s'établit à 0,55. Cet indice représente le nombre moyen théorique d'IVG que connaîtrait une femme tout au long de sa vie selon les taux de recours par âge de l'année considérée.<sup>21</sup>

Une **baisse du désir** sexuel chez les femmes est constatée.<sup>22</sup>

## 2 - Quelles sont les CAUSES de ce qui est observé aujourd'hui ?

- **Hypersexualisation de la société dans son ensemble.**

- **La pornographie :**

En 2005, en France, 58 % des garçons et 45 % des filles ont "vu" leurs premières **images pornographiques** avant l'âge de 13 ans (enquête de Marzano and Rozier, 2005), étant donné la facilité avec laquelle ils peuvent y avoir accès (Haza, 2012). Cette exposition n'est pas toujours volontaire et encore moins désirée (Smith et al., 2016).

La pornographie est devenue parfois une source d'informations incontournable, une réponse à leur quête de repères en matière de sexualité, ce qui les amène, tant les filles que les garçons, à **des conduites sexuelles à risques** (Smith et al., 2016).

Des études ont montré que de tels sites propagent la mésinformation, notamment en termes de minimisation des risques sexuels (les rapports sexuels sont sans protection), développent des mythes sur les performances, et encouragent aux **comportements sexuels** multipartenaires, et parfois payants (Palasinski et al., 2013; Wright and Randall, 2012). Comparé au discours des professionnels de santé, le discours autoritaire et influant du réseau social adolescent dans les forums et chats perpétue plutôt le sentiment et le mythe que tout se joue à l'adolescence, période d'expérimentation sexuelle par excellence.

Poulin (2011) a montré que plus un adolescent consomme de la pornographie tôt, plus il a tendance à vouloir reproduire les pratiques sexuelles auxquelles il a été exposé et plus il risque de les pérenniser. Il fait volontiers état de **normes sexuelles plus permissives** et tend à perpétrer davantage le **harcèlement sexuel** (Brown and L'Engle, 2009) et à soutenir la **violence sexuelle envers les femmes** et à les considérer comme des objets sexuels, car les sites pornographiques renvoient toujours une représentation genrée de la sexualité (Kingston et al., 2009).

15. <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/infections-sexuellement-transmissibles/vih-sida/documents/bulletin-national/bulletin-de-sante-publique-vih-ist.-decembre-2022>

16. European Centre for Disease Prevention and Control. Gonorrhoea. In: ECDC. Annual Epidemiological Report for 2019. Stockholm: ECDC; 2023.

17. De Baetselier I, Apers L, Platteau T, Buyze J, Florence E, Kenyon C, et al. The impact of physical restriction measures imposed during the two waves of COVID-19 on chlamydia and gonorrhoea diagnoses in Belgium. Results of an sexually transmitted infection clinic. Int J STD AIDS. 2021 Oct;32(11):998-1003.

18. Siensaono <https://doi.org/10.25608/rw4e-pe91>

19. Van Bilsen WPH, Boyd A, van der Loeff MFS, Davidovich U, Hogewoning A, van der Hoek L, et al. Diverging trends in incidence of HIV versus other sexually transmitted infections in HIV-negative MSM in Amsterdam. AIDS. 2020 Feb 1;34(2):301-9.

20. Pr. Eric Caumes. Sexe. Les nouveaux dangers. 2022.

21. Giuliano AR, Felsher M, Waterboer T, Mirghani H, Mehanna H, Roberts C, Chen YT, Lynam M, Pedrós M, Sanchez E, Sirak B, Surati S, Alemany L, Morais E, Pavón MA. Oral Human Papillomavirus Prevalence and Genotyping Among a Healthy Adult Population in the US. JAMA Otolaryngol Head Neck Surg. 2023 Sep 1;149(9):783-795. doi: 10.1001/jamaoto.2023.1573. PMID: 37535349; PMCID: PMC10401396.

22. <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/etudes-et-resultats/interruptionsvolontaires-de-grossesse-la>

Ils ont aussi davantage d'expériences sexuelles, de partenaires d'un soir et de relations sexuelles dans un cadre non amoureux que ceux qui ont occasionnellement ou pas du tout (Mattebo et al., 2012) recours aux sites pornographiques.

L'utilisation actuelle ou passée de sites pornographiques par un partenaire s'associe fortement à une fréquence plus élevée de **troubles des conduites alimentaires chez la fille**, directement liée à l'internalisation de l'idéal de minceur tant pour l'un que pour l'autre (pression du partenaire) (Tylka and Calogero, 2019).<sup>23</sup>

- **Une « Education » à la sexualité via les médias/réseaux sociaux**

Quelques exemples :

- Le 21 septembre dernier, la 4e saison de la série à succès Sex Education sortait sur Netflix. À cette occasion, le Planning Familial s'est associé au géant du streaming ! L'idée ? Créer une vaste campagne d'affichage et une « Hotline Sex Education » pour sensibiliser le plus grand nombre ! Les différents créateurs de contenu seront épaulés par la psychologue et sexothérapeute Edwige, aussi connue sous le pseudonyme @Wicul.
- L'éducation sexuelle prend ses quartiers sur Instagram où elle s'affiche sans tabou (ou presque). Parmi les comptes dédiés à la sexualité, WiCulPédia fait partie des immanquables.<sup>24</sup>
  - « Tu as le droit de faire l'amour à l'âge que tu veux »
  - « Tu n'es pas obligé d'être amoureux pour faire l'amour »
  - « Grâce aux droits sexuels, tu peux choisir de disposer librement de ton corps »<sup>25</sup>

- **Dissociation des 3 cerveaux sexuels :**

**PULSIONNEL – ÉMOTIONNEL – COGNITIF**

Exemple clinique :

- Nombre de femmes, ayant eu un multipartenariat précoce et abondant dans un style de sexualité récréative, souffrent de désir sexuel hypoactif.

- **Trouble au niveau de l'identité sexuée**

Constat de **l'augmentation importante des diagnostics de dysphorie de genre et de transidentité chez les mineurs**, entraînant un risque de prises en charge médicales lourdes, systématiques et parfois même immédiates, excluant toute concertation sociale sur le bienfondé de ces interventions, et cela au nom de l'affirmation du principe d'« auto-détermination de l'enfant ».

Sur base de principes louables de tolérance et de non-discrimination, les limites qui permettaient à l'enfant de se construire ont été disqualifiées sans plus distinguer limites structurantes et limites répressives.

On expose alors l'enfant très tôt à des contenus d'adultes alors qu'on oublie que pour pouvoir grandir, il faut d'abord avoir été encadré et avoir intégré les fondements nécessaires à l'humanisation dans son appareil psychique.

Les dégâts s'observent chez les enfants et adolescents au travers des nombreux troubles du comportement, intolérances à la frustration, récusation de toute autorité en famille, dans les écoles mais aussi dans les consultations de pédopsychiatrie et des services d'aide et de protection de la jeunesse.

**La notion de genre peut être instrumentalisée et servir une idéologie qui, en tant que telle, n'a pas à être imposée aux enfants en cours de développement.**<sup>26</sup>

Littérature enfant/jeunesse, théâtre (« Et toi tu même »), dessins animés/séries télé, spectacle de drag-queen etc. qui questionnent les enfants quant à leur identité de genre.

23. <https://jai-un-pote-dans-la.com/planning-familial-collabore-netflix-hotline-sex-education/>

24. [https://www.tiktok.com/@wicul\\_?lang=fr](https://www.tiktok.com/@wicul_?lang=fr)

25. <https://www.onsexprime.fr/>

26. <https://www.observatoirepetitesirene.org/>

## ANNEXE II

# LES EFFETS TRAUMATIQUES D'UN MAUVAIS ÉVEIL À LA SEXUALITÉ

Quelques auteurs de référence en la matière :

**Maurice Berger**, médecin pédopsychiatre et psychiatre, fondateur du service de pédopsychiatrie du CHU de Saint-Etienne, professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'Université Lyon 2 et auteur de « Dangers de l'éducation à la sexualité pour les enfants et les adolescents ».

Propos : Depuis plusieurs mois, des dérives concernant l'éducation à la sexualité des enfants et des adolescents se répandent en France sous les pressions de certaines instances. Certes la partie prévention de cette éducation, concernant la contraception, les risques de grossesse précoces, de MST, l'égalité des droits homme-femme nous paraît indispensable.

**Mais de multiples témoignages montrent qu'à l'insu de leurs parents, des enfants se sont trouvés pris au piège, obligés d'assister en groupe à des interventions sur la sexualité sans respect de leur pudeur**, leur dévoilant crûment, à un âge précoce, le réel du sexuel des adultes au sein même de leurs établissements scolaires et ce parfois dès l'école maternelle.

**Les effets traumatiques de telles intrusions psychiques sont réels** et étaient déjà bien connus des spécialistes de la psychologie des enfants mais leur avis n'a, sans doute volontairement, jamais été sollicité lors de la construction de tels programmes. Nous proposons dans ce livre de faire un état des lieux de la situation de l'éducation à la sexualité en France tout en l'insérant dans un contexte plus global d'influence de certains lobbies tant au niveau historique qu'europpéen.

Nous alertons sur la manière dont ces programmes tentent de bousculer nos repères, en particulier le concept de protection des mineurs en matière de sexualité : **les adultes qui proposent cette sorte d'éducation prennent un rôle de séducteurs et d'initiateurs au plaisir sexuel, ce qui est une attaque de l'enfance et des valeurs de notre civilisation.**

Cf. <https://reppea.wordpress.com/avis-en-questions-reponses-sur-leducation-a-la-sexualite-a-lecole/>

**Regis Brunod**, Pédiatre et pédopsychiatre, titulaire d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) en sciences de la vie et de la terre, DEA en Philosophie (épistémologie), ancien Expert auprès des Tribunaux, auteur de « Préserver l'innocence des enfants », les Editions du Bien Commun.

Propos : **A la suite d'interprétations hasardeuses des écrits de Freud s'est imposée l'idée d'une sexualité présente d'emblée chez l'enfant.** D'où les préconisations actuelles de l'OMS, par exemple, pour une éducation sexuelle dès le plus jeune âge.

**Or, cette conception n'est en rien ratifiée par l'observation clinique**, comme l'auteur, médecin des enfants et ancien expert auprès des tribunaux, le démontre dans ce livre. **Au contraire, il apparaît que la sexualité suit un mode de développement semblable aux autres secteurs du développement neuropsychique avec, en particulier chez l'enfant, la nécessité de certaines acquisitions antérieures (les prérequis).** Sont ainsi réfutées les justifications avancées par nombre de prédateurs pédophiles. Et se pose alors la question des dangers d'une éducation sexuelle imposée aux jeunes enfants, qui ne sont en fait pas encore concernés. Un renversement complet des dogmes de notre époque !

**Ariane Bilheran**, Normalienne (Ulm), philosophe, psychologue clinicienne, docteur en psychopathologie ; auteur de « L'imposture des Droits sexuels ».

Propos : La psychologie du développement indique bien que l'enfant n'a pas de sexualité, et encore moins, de sexualité à la manière des adultes. Il ne faut pas confondre la sensorialité, que cherche précisément à développer l'enfant pour s'inscrire dans la finitude de son propre corps, y trouver une sécurité émotionnelle, et pour assimiler le monde qui l'entoure, avec une sensualité, ou encore, une quelconque sexualité. Lorsque l'enfant explore son corps, il ne l'explore pas pour « se masturber » par exemple, mais il explore ses organes génitaux comme il explore ses oreilles, les parties chatouilleuses, etc. Il n'y a pas de connotation sexuelle. À tel point qu'un enfant qui présenterait des signes de sexualisation précoce est toujours l'indicateur, pour des expertises psychologiques en milieu judiciaire, d'un problème.

La pulsion sexuelle émerge avec les hormones et la puberté. Mais l'émergence de la puberté sur un plan biologique ne signifie pour autant pas que l'adolescent ait achevé sa maturité émotionnelle, intellectuelle et psychique, ni qu'il soit pleinement conscient de tous ses actes. Théoriquement, la conscience et le sens de la responsabilité des actes (et donc, le consentement) augmenteront à mesure que l'adolescent s'approchera de l'âge adulte ; cette maturation s'achève en moyenne entre 18 et 25 ans, selon les individus.

**Dr Catherine Solano**, médecin, sexologue et andrologue, membre de l'Association Interdisciplinaire Universitaire de sexologie (AIUS) et membre du bureau du Syndicat National des Médecins sexologues (SNMS) ; auteur de « les Trois cerveaux sexuels ».

Propos : La sexualité est régie par nos 3 cerveaux sexuels

Une sexualité épanouie se vit lorsqu'il y a une harmonie entre notre cerveau pulsionnel, notre cerveau émotionnel et notre cerveau cognitif qui sont à la fois différents et complémentaires.

Le cerveau pulsionnel est le lieu des pulsions, des désirs de notre corps et de notre imaginaire. "Il est modelé par des empreintes, souvenirs émotionnels gravés en nous sous forme de zones sensibles et réactives. Il dépend donc de notre histoire et constitue la source à partir de laquelle se déploient nos fantasmes."

Le cerveau émotionnel est le lieu du désir d'être aimé, d'être choisi, de materner. C'est notre cerveau romantique.

Le cerveau cognitif est celui de la logique, de la réflexion. C'est lui qui nous fait gérer les difficultés, les dépasser mais aussi " nous envoler volontairement vers le plaisir, sans attendre le bon vouloir de nos pulsions ou de nos sentiments"

Aucun de ces cerveaux n'est supérieur à l'autre et une sexualité épanouie ne peut se faire que si les 3 ont une place la plus égale possible.

Lorsque que la sexualité est abordée avec les jeunes il est important de tenir compte de ces 3 composantes.

ANNEXE III

# EXTRAITS DES STANDARDS POUR L'ÉDUCATION SEXUELLE EN EUROPE OCCIDENTALE - OMS, 2010

La matrice des 0-4 ans

| 0-4                           | Information<br>Informier l'enfant sur  | Compétences<br>Permettre à l'enfant de   | Attitudes<br>Aider l'enfant à développer  |
|-------------------------------|--|--|---|
| Corps humain et développement | <p>toutes les parties du corps et leurs fonctions</p> <p>les différents corps et différents sexes</p> <p>l'hygiène corporelle</p> <p><i>la différence entre soi-même et les autres</i></p>   | <p>nommer les parties du corps</p> <p>pratiquer l'hygiène (laver chaque partie de son corps)</p> <p>reconnaître les différences physiques</p> <p>exprimer ses besoins et désirs</p>                            | <p>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</p> <p>le respect des différences</p> <p>une bonne estime de son propre corps</p> <p><i>une bonne considération du sentiment de bien-être, de proximité et de confiance créé par l'expérience physique et celle de l'attachement</i></p> <p><i>le respect de l'égalité entre les sexes</i></p> |
| Fertilité et reproduction     | <p>la grossesse, la naissance, les bébés</p> <p>les connaissances de base concernant la reproduction humaine (d'où viennent les bébés)</p> <p><i>les différentes manières de faire partie d'une famille (p. ex. adoption)</i></p> <p><i>le fait que certaines personnes ont des enfants et d'autres pas</i></p>                      | <p>discuter de ces thèmes avec le vocabulaire adéquat</p>  | <p><i>l'acceptation des différentes manières de devenir enfant d'une famille</i></p>  |
| Sexualité                     | <p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation infantile précoce</p> <p>la découverte de son propre corps et de ses parties génitales</p> <p>le fait que le plaisir lié au contact physique est un aspect normal de la vie de chacun</p> <p>la tendresse et le contact physique comme une</p> | <p>devenir conscient de son identité sexuelle</p> <p>parler des sensations (dés)agréables dans son propre corps</p> <p>exprimer ses propres besoins, désirs et limites, par exemple en «jouant au docteur»</p> | <p>une attitude positive vis-à-vis de son corps et de toutes ses fonctions = image positive de son corps</p> <p>le respect des autres</p> <p><i>une curiosité pour son corps et le corps des autres</i></p>   |

## La matrice des 4-6 ans

| 4-6                           | <b>Information</b><br>Informer l'enfant sur  | <b>Compétences</b><br>Permettre à l'enfant de  | <b>Attitudes</b><br>Aider l'enfant à développer  |
|-------------------------------|--|--|--|
| Corps humain et développement | <p>toutes les parties du corps et leurs fonctions</p> <p>les différents corps et les différents sexes</p> <p>l'hygiène corporelle</p> <p><i>les différences physiques et développementales liées à l'âge</i></p>   | <p>nommer les parties du corps</p> <p>pratiquer l'hygiène (laver chaque partie de son corps)</p> <p>reconnaître les différences physiques</p> <p>exprimer ses besoins et désirs</p> <p><i>reconnaître son besoin de vie privée et celui des autres</i></p> | <p><b>une identité sexuelle positive</b></p> <p>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</p> <p>le respect des différences</p> <p>le respect de l'égalité entre les sexes</p> |
| Fertilité et reproduction     | <p><b>les mythes relatifs à la reproduction (p. ex. dans certains pays on dit aux enfants que les bébés sont apportés par la cigogne)</b></p> <p>la vie: grossesse, naissance et bébés; fin de la vie</p> <p>les connaissances de base en matière de reproduction humaine</p>  | <p>discuter de ces thèmes en lui assurant le vocabulaire adéquat</p>   | <p><i>le respect des différences: certaines personnes ont des enfants, d'autres pas</i></p>  |
| Sexualité                     | <p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps, la masturbation enfantine précoce</p> <p>la découverte de son propre corps et de ses parties génitales</p> <p><i>la signification et l'expression de la sexualité (p. ex. l'expression des sentiments d'amour)</i></p> <p><i>le langage sexuel approprié</i></p> <p><i>les sensations liées à la sexualité (proximité, plaisir, excitation) comme faisant partie de la gamme des sensations humaines (elles doivent être positives, n'inclure aucune coercition et ne pas faire mal)</i></p> | <p><b>discuter de sujets qui concernent la sexualité (compétences de communication)</b></p> <p><b>consolider son identité sexuelle</b></p> <p><i>utiliser le langage sexuel de manière non agressive</i></p>   | <p>une image positive du corps</p> <p>le respect des autres</p>  |

La matrice des 6-9 ans

| 6-9                           | Information<br>Informer l'enfant sur  | Compétences<br>Permettre à l'enfant de  | Attitudes<br>Aider l'enfant à développer   |
|-------------------------------|---|---|--|
| Corps humain et développement | <p>les changements physiques, menstruation, éjaculation, variations individuelles au cours du développement</p> <p>les différences (biologiques) entre hommes et femmes (internes et externes)</p> <p>l'hygiène corporelle</p>  | <p>connaître et être capable d'utiliser les mots justes pour nommer les parties du corps et leurs fonctions</p> <p>percevoir les changements du corps</p> <p>examiner son propre corps et en prendre soin</p> | <p><b>l'acceptation des insécurités liées à la prise de conscience de son corps</b></p> <p>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</p> <p>une identité sexuelle positive</p>   |
| Fertilité et reproduction     | <p>les choix possibles en matière de parentalité, grossesse, infertilité, adoption</p> <p>les connaissances de base en matière de contraception (on peut planifier et décider d'avoir ou non une famille)</p> <p>les différentes méthodes de contraception</p> <p>les connaissances de base du cycle de la fertilité</p> <p>les mythes relatifs à la reproduction</p> | <p>développer des compétences de communication</p> <p><b>comprendre que l'on peut avoir une influence sur sa fertilité</b></p>  | <p><i>l'acceptation de la diversité: certaines personnes choisissent d'avoir des enfants, d'autres pas</i></p>   |
| Sexualité                     | <p>l'amour, être amoureux</p> <p>la tendresse</p> <p>le sexe dans les médias (y compris sur Internet)</p> <p>le plaisir et la satisfaction liés au toucher de son propre corps (masturbation, autostimulation)</p> <p>le langage sexuel approprié</p> <p>les rapports sexuels</p>   | <p>accepter son propre besoin d'intimité et celui des autres</p> <p>apprendre à composer avec le sexe dans les médias</p> <p>utiliser le langage sexuel de manière non agressive</p>                          | <p><b>la compréhension du concept de «sexualité acceptable» (mutuellement consentie, volontaire, égalitaire, adaptée à l'âge, au contexte et respectueuse de soi)</b></p> <p><i>la conscience que la sexualité est représentée de différentes manières dans les médias</i></p> |

## La matrice des 9-12 ans

| 9-12                          | Information<br>Informier l'enfant sur   | Compétences<br>Permettre à l'enfant de   | Attitudes<br>Aider l'enfant à développer   |
|-------------------------------|---|--|--|
| Corps humain et développement | <p>l'hygiène corporelle (menstruation, éjaculation)</p> <p>les signes précurseurs de la puberté (changement mental, physique, social émotionnel- diversité des changements)</p> <p><i>les organes sexuels et reproductifs internes et externes et leurs fonctions</i></p>   | <p>intégrer ces changements dans sa propre vie</p> <p>connaître et utiliser le vocabulaire adéquat/correct</p> <p><i>communiquer sur les changements liés à la puberté</i></p>   | <p>la compréhension et l'acceptation des changements et différences physiques (la forme et la taille du pénis, des seins, de la vulve peuvent varier; les canons de beauté changent d'une époque et d'une culture à l'autre).</p> <p><i>une image positive de son corps et de soi-même: estime de soi</i></p>  |
| Fertilité et reproduction     | <p>la reproduction et la planification familiale</p> <p>les différents types de contraception et leur usage; les mythes relatifs à la contraception</p> <p>les symptômes de la grossesse, les risques et les conséquences de rapports sexuels non protégés (grossesse non prévue)</p>   | <p>comprendre le rapport entre menstruation /éjaculation et fertilité</p> <p>utiliser de manière efficace des préservatifs et des contraceptifs dans le futur</p>  | <p>la compréhension que la contraception relève de la responsabilité des deux sexes</p>  |
| Sexualité                     | <p>la première expérience sexuelle</p> <p>l'orientation sexuelle</p> <p>le comportement sexuel des jeunes (les différences de comportements sexuels)</p> <p>l'amour, être amoureux</p> <p><i>le plaisir, la masturbation, l'orgasme</i></p> <p><i>les différences entre l'identité sexuelle et le sexe biologique</i></p>   | <p>communiquer et comprendre différents ressentis liés à la sexualité et parler de sexualité de manière adéquate</p> <p>décider consciemment d'avoir ou non des expériences sexuelles</p> <p>refuser des expériences sexuelles non voulues</p> <p><i>distinguer entre sexualité dans la vie réelle et sexualité dans les médias</i></p> <p><i>utiliser les médias modernes (mobiles, Internet) et être conscient de leurs risques et avantages</i></p> | <p>l'acceptation, le respect et la compréhension de la diversité en matière de sexualité et d'orientation sexuelle (la sexualité devrait être mutuellement consentie, volontaire, égalitaire, adaptée à l'âge, au contexte et respectueuses de soi)</p> <p>la compréhension de la sexualité comme un processus d'apprentissage</p> <p>l'acceptation des différentes expressions de la sexualité (embrasser, toucher, caresser, etc.)</p> <p><i>la compréhension que chacun a son propre rythme de développement sexuel</i></p> |
| Sexualité, santé et bien-être | <p>les symptômes, risques et conséquences de rapports sexuels non protégés, non voulus ou déplaisants (infections sexuellement transmissibles [IST], VIH, grossesse non prévue, conséquences psychologiques)</p> <p>la prévalence et les différents types d'abus sexuels, comment les éviter et où trouver de l'aide</p> <p>l'influence positive de la sexualité sur la santé et le bien-être</p> | <p>assumer sa responsabilité de développer des expériences sexuelles plaisantes et sans risque pour soi et les autres.</p> <p>exprimer ses limites et envies, et éviter des expériences sexuelles non protégées et non voulues</p> <p><i>demander aide et soutien en cas de problèmes (puberté, relations, etc.)</i></p>   | <p>la conscience des choix et des possibles</p> <p>la conscience des risques</p> <p><i>le sens de la responsabilité mutuelle par rapport à la santé et au bien-être</i></p>  |

## ANNEXE IV

## TÉMOIGNAGES PARENTS &amp; ENFANTS

## Le Figaro, article de Paul Sugy

## « Ils ont accusé les enfants d'être transphobes » : à l'École alsacienne, une conférence sur les trans scandalise les parents

Une intervention de l'association OUTrans devant des classes de 4e du prestigieux établissement privé a ému de nombreux parents. Ils dénoncent une prise à partie militante, et même agressive, de leurs enfants.

Si le but de l'association OUTrans était de se faire connaître un peu mieux du grand public, c'est peut-être réussi - mais il n'est pas certain que cela lui profite. Cette association qui prône la lutte contre la transphobie et l'aide aux personnes trans est intervenue lundi 17 avril devant trois classes de 4e de l'École alsacienne, prestigieux établissement privé du sixième arrondissement de Paris. Mais la teneur de l'intervention, supposément centrée sur la prévention des LGBTphobies (et finalement consacrée uniquement à la question trans) a scandalisé de nombreux parents d'élèves, obligeant la direction du collège d'empêcher la tenue ultérieure de nouvelles interventions d'OUTrans.

Choqués et en colère face à ce qu'ils qualifient de « propagande » en faveur du « militantisme trans », des parents se sont par la suite ouverts à « L'Observatoire du décolonialisme », un collectif d'universitaires regroupés autour de la défense de l'universalisme dans l'enseignement - qui les a ensuite redirigés vers *Le Figaro*. Dans leurs témoignages, ils relèvent notamment que l'intervention d'OUTrans ne leur avait pas été annoncée. Du reste, la direction de l'École alsacienne semblait elle-même surprise de la teneur de cette intervention.

En effet, sur une initiative des professeurs référents de l'établissement, des ateliers ont été organisés tout au long de l'année auprès des élèves de 4e pour aborder la question des discriminations sous toutes leurs formes. C'est l'association HandsAway qui a été mandatée à cette fin, un organisme de formation créé en 2016 pour former à la prévention des violences et du harcèlement. HandsAway, précise le directeur du collège-lycée de l'École alsacienne dans un mail envoyé par la suite aux parents, est subventionnée par la mairie de Paris et la région Île-de-France pour assurer gratuitement ces séances et est déjà intervenue à 129 reprises devant des collèves l'an passé. Au moment de faire appel à HandsAway, l'École alsacienne

affirme donc qu'elle ne savait pas que la séance sur les LGBTphobies serait « sous-traitée » à OUTrans.

Un document de présentation (entièrement rédigé en écriture inclusive) sur le site de HandsAway affiche pourtant OUTrans comme une association partenaire pour les interventions au collège. Par ailleurs, suite à la parution de notre article, l'entourage de Valérie Péresse précise au Figaro que la région Île-de-France a suspendu depuis le mois de mars son soutien financier à HandsAway, après un signalement pour des propos jugés contraires à la laïcité.

## Hommes enceints et toilettes non genrées

Reste que de nombreux parents rapportent le décalage entre le ton employé par les intervenants (deux personnes elles-mêmes trans) et l'objectif de cette séance. Les élèves ont par exemple été invités à s'exprimer sur leurs représentations du masculin et du féminin. Quand un intervenant explique qu'aujourd'hui, des hommes peuvent être « enceints », des élèves ont protesté - avant d'être sèchement recadrés par les intervenants : « ils ont accusé les enfants d'être transphobes », se plaint un parent d'élève. Quand des collégiens expriment leur difficulté à imaginer partager les toilettes des filles avec des hommes trans, les intervenants leur ont de nouveau reproché d'être pétris de préjugés discriminatoires.

D'autres parents soulignent que la séance s'apparentait même à du « prosélytisme en faveur du transgenrisme ». Leurs enfants se sont vus expliquer que « si un adolescent n'est pas bien dans sa peau, c'est qu'il est peut-être trans », et que cette question n'a pas forcément à être abordée avec un psychologue. « Être trans, c'est un feeling », ont ajouté les intervenants, qui ont également déclaré devant leur jeune public : « Dire qu'il y a seulement deux sexes, c'est une représentation datée et c'est faux ».

## Aucun enseignant n'était présent

Les parents s'émeuvent par ailleurs de l'absence d'enseignants lors de ces interventions, au cours desquelles seuls des surveillants étaient auprès des élèves. De l'avis de l'un d'eux qui connaît l'école depuis longtemps : « C'est la première fois que l'on voit ça à l'École alsacienne. D'ordinaire les intervenants extérieurs apportent une expertise, une compétence particulière. Là, c'était seulement de l'idéologie ».

« Ce qui me frappe, c'est l'intolérance de ces gens qui étaient là pour prôner au contraire la tolérance », reconnaît le président de l'Association des parents d'élèves de l'École alsacienne (APEEA), qui regrette la tenue de cette intervention et indique qu'il sera davantage vigilant à l'avenir aux associations qui interviennent dans l'établissement. « Dans l'idéal, mieux vaudrait que ce soit le personnel de l'École alsacienne qui assure ce genre de formations », ajoute-t-il.

Au Figaro, le directeur du collège-lycée Brice Parent explique que « l'objectif de ces interventions était d'évoquer les discriminations LGBT et de rappeler ce que dit la loi, pour lutter contre les stéréotypes. De ce point de vue, l'objectif n'a pas été atteint ». Il se félicite malgré tout de l'engagement de son établissement sur la question des discriminations : « L'École alsacienne a toujours été engagée contre les discriminations, c'est inscrit dans son histoire » assure-t-il. Après l'intervention d'OUTrans, il a échangé avec les délégués de chaque classe ayant assisté à l'intervention, et semble sur le point de mettre fin au partenariat avec HandsAway.

Hasard ou coïncidence ? L'un des enfants du ministre de l'Éducation nationale est précisément scolarisé en classe en 4e à l'École alsacienne - et certains parents en font état, soupçonnant Pap Ndiaye d'avoir lui-même recommandé directement de faire intervenir HandsAway à l'école. Ce que réfute catégoriquement la direction de l'établissement.

17 août 2018 par proscotreeducsex

**Sarah, maman d'un garçon de CM2**

Témoignage du 14 Août 2018

« Mon fils était scolarisé en classe de CM2 à l'école élémentaire de X qui se trouve dans le département X. En début d'année les maîtresses nous ont dit qu'une personne extérieure viendrait expliquer la reproduction mais animale (étonnant). Elles nous avaient aussi dit qu'il n'y aurait pas de date précise.

Ce fameux cours sur la reproduction s'est déroulé entre le 4 et le 6 juillet 2018, je ne me souviens plus exactement. Mon fils est très sensible, pudique. Ce fameux jour, il est rentré de l'école pas bien, à voir sa tête. Il est monté directement dans sa chambre. Je l'ai rejoint pour lui demander ce qu'il y avait. Il m'a dit (avec beaucoup de gêne) et je n'oublierai pas, « tu sais maman, à l'école ils nous ont montré une vidéo sur l'homme et la femme. Ils ont parlé du sperme, du sexe de la femme, de l'accouchement.

**Ils nous ont forcé à regarder, j'étais très gêné donc je n'ai pas voulu regarder mais la maîtresse m'a envoyé (avec un autre élève qui lui aussi ne voulait pas regarder) dans le bureau de la directrice. Je me suis fait fâcher et elle a dit « De toute façon, vous aurez un questionnaire dessus juste après la vidéo ». Voilà, mon fils n'a pas pu m'en dire plus car il avait envie de vomir, mal à la tête. Je ne l'ai pas embêté avec ça depuis. »**

27 septembre 2017 par proscotreeducsex

**Alicia, ma fille de CM2...**

Ma fille en CM2 me dit un jour en revenant des cours qu'elle s'est senti « très très mal » à l'école. Je pensais qu'elle avait attrapé une grippe, mais elle a affirmé avec force : « Ce n'est absolument pas à cause de ça ! » Ensuite elle a commencé à dire qu'elle ne voulait plus aller à l'école, et qu'elle ne voulait pas grandir.

Ce n'est qu'une semaine plus tard qu'elle s'est mise à me poser quelques questions sur la sexualité et comme je voulais savoir quelle était la source de son questionnement, elle m'a raconté que deux intervenants / infirmières extérieures étaient venues la semaine d'avant et pendant 2 heures, en absence de leur maîtresse, les avaient entretenus sur la sexualité. « Maman, c'était tellement horrible ! tellement horrible ! Je me sentais tellement mal, je voulais sortir mais je sentais qu'ils ne m'auraient pas laissée. Je me suis bouchée les oreilles, je parlais avec mes collègues autour de moi, tout pour ne pas entendre le sujet, j'ai refusé d'entendre ou de voir ! »

Je lui ai demandé de me dire en détail ce qu'elle a vu ou on leur a dit, mais elle m'a répondu qu'elle s'était efforcée d'être sourde et aveugle et ce qu'elle a pu entendre néanmoins elle ne voulait pas s'en souvenir ! Devant elle j'étais calme mais en moi-même je bouillonnais de colère et d'indignation, car elle avait été moralement violente, aucun doute là-dessus.

Je lui ai expliqué qu'effectivement elle avait fait ce qu'il fallait pour se protéger et que le sujet n'est pas du tout pour son âge. Par la suite elle m'a dit souvent qu'elle ne voulait plus retourner à l'école, et surtout qu'elle ne voulait plus grandir et ceci avec une sorte de désespoir déchirant !

22 août 2017 par proscotreeducsex

**Sonia, maman d'un garçon de CM2**

Maman d'un garçon aujourd'hui âgé de 12 ans. En classe de CM2, il y a un an, le maître leur avait enseigné un cours de sexualité (de pratique sexuelle), à partir d'un texte de Dolto. Nous étions choqués, son père, sa soeur et moi. Je n'ai pas voulu faire remonter cette histoire. Mais le résultat. ... dans les jours suivants, il décide de visualiser une vidéo pornographique sur internet. ... Encore un autre choc. Pour ma part, il faut

arrêter cette instruction auprès des petits, qui ne sont pas encore prêts à mener une vie d'adulte. Arrêtons de les vieillir, Arrêtons de les pousser aux vices sexuels. ...Tant par l'éducation sexuelle que par l'habillement.

4 juillet 2017 par proscotreeducsex

**Martine, Éducatrice spécialisée**

Je suis éducatrice spécialisée embauché en tant qu'AVS au sein d'une école primaire. J'ai parlé des textes mais les enseignantes n'étaient pas au courant, je leur ai adressé les documents que j'avais en ma possession (les textes, les vidéos, témoignages).

Dans les collèges les élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> étudient des textes où des scènes de fellation sont expliquées à une jeune ado : « Qui es-tu Alaska ? » livre faisant partie de la liste de livres à étudier en collège (je l'ai trouvé avec difficulté), dans un film où le thème est : des ados violents drogués entre eux et en arrière-plan un homme prenant violemment une femme par derrière (un prof les accompagnant fut choqué de la violence du message du film).

Mon neveu en 4<sup>ème</sup> 2 trimestre a reçu sur la sexualité un test à faire comme tout autre matière (à disposition il peut prendre des préservatifs, du lubrifiant, et un cachet pour ralentir l'éjaculation sans accord des parents), c'est le planning familial qui fait les cours.

**Lettre du Dr Maurice BERGER à Monsieur Jean-Michel BLANQUER**

Le 12-10-2018

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale,

Je vous ai écrit le 27-06-2017 pour vous faire part des préoccupations de nombreux pédopsychiatres, psychologues cliniciens, et autres professionnels de l'enfance concernant le programme d'éducation à la sexualité qui était en train de se mettre en place au sein des établissements scolaires, ceci étant corroboré par plusieurs témoignages de parents inquiets des symptômes présentés par leurs enfants suite à des interventions sur ce thème.

Votre circulaire du 12 septembre 2018 atténue nos craintes et nous vous en remercions. Elle correspond à plusieurs de nos demandes -la suppression de la référence aux Standards européens sur le site de Canopé. Dommage, comme vous l'avez probablement remarqué, que

le Planning familial qui intervient en milieu scolaire maintienne cette référence en note 1 en bas de la page 18 de son document paru début septembre 2018 «Éducation à la sexualité, l'approche d'un mouvement émancipateur ».

-la nécessité de transmettre une information claire aux parents. Nous regrettons que des exceptions se produisent puisque la Principale d'un collège a déclaré sur France bleue le 20 septembre 2018 avoir décidé de ne pas informer les parents pour éviter l'absence de certains élèves aux cours d'éducation sexuelle, suite à une grossesse précoce survenue dans son établissement quelques années auparavant[1]. Ceci soulève la question de la dénomination de ces temps d'information qui, par ailleurs, nous paraissent essentiels et doivent être obligatoires.

-vous demandez qu'il n'y ait pas d'éducation explicite à la sexualité en primaire.

Il s'agit là de mesures importantes pour les enfants et les parents.

Cependant, nous pensons que des améliorations du dispositif actuel sont nécessaires.

Tout d'abord, j'ai eu la surprise en allant me procurer récemment un DVD de prévention des abus sexuels pour les enfants de 8 à 12 ans, document au demeurant bien fait, d'apprendre de l'intervenante enthousiaste qu'elle débutait cette formation par une information sur la sexualité avec nomination et description des organes génitaux, tout en m'expliquant que certains enfants se bouchaient les oreilles et baissaient la tête pour ne pas voir, comportement qui « n'était pas grave » disait-elle, alors que nous, professionnels, pensons que cela signifie que ces enfants (8 ans) étaient choqués par ce qu'ils entendaient. Elle a ajouté qu'elle utilisait aussi le DVD « Le bonheur de la vie » pour leur parler de l'instinct sexuel. J'ai eu le sentiment qu'elle n'avait pas lu ou pas l'intention de prendre en compte votre circulaire. Je vous suggère de regarder sur internet la séquence de 3 minutes 26 intitulée «A la découverte de l'amour » où une fille caresse le sexe d'un garçon pour déclencher une érection chez lui, puis est décrit le plaisir féminin lors d'une relation sexuelle sous la forme d' « une série d'ondes de plaisir qui envahit tout son être. Le sens pédagogique de cette série à l'école primaire (et plus tard) pose problème.

De plus, dans le journal numérique de Ouest France du 11-10-2018 à 8h30, une sage-femme sexologue explique sur deux pages les cours d'éducation à la sexualité qu'elle fait en primaire, dans lesquels elle aborde la contraception et les maladies sexuellement transmissibles. Il apparaît donc que votre circulaire n'est pas respectée, de manière volontairement ostensible.

Ceci soulève la question du contrôle par votre Ministère du matériel pédagogique utilisé et du respect de votre circulaire. Dans nos propositions, nous souhaitons qu'un organisme de vigilance soient mis en place. Les CAESC, les CDESC, ainsi que l'équipe académique de pilotage n'ont pas rempli ce rôle jusqu'alors puisqu'ils n'ont pas alerté sur les nombreuses dérives que nous avons observées. Une telle fonction ne peut être tenue que si elle associe des professionnels de l'enfance extérieurs à l'Éducation nationale.

Le deuxième problème concerne la présence dans le programme de CM2 de l'abord des différences morphologiques homme-femme, garçon-fille, la description des changements du corps au moment de la puberté, la reproduction des êtres vivants. Je vous joins le cours d'un enseignant, que j'ai retrouvé à l'identique chez d'autres professeurs des écoles. On peut se demander si un élève de CM2 a besoin d'entendre parler de pilule, de préservatif, d'éjaculation nocturne, de maladies sexuellement transmissibles, etc. Mais surtout, après discussion avec de nombreux collègues pédopsychiatres et psychologues, nous considérons que dans une classe de CM2, les élèves n'ont pas un niveau de maturité affective homogène, et que cet enseignement survient trop tôt.

Par ailleurs, nous avons reçu de nombreux témoignages de parents offusqués d'avoir été ainsi dépossédés de leur rôle de parents qui consistait à fournir les premières explications à leurs enfants dans ce domaine. Les réactions les plus vives concernaient le CM2 (d'autres réactions étaient en relation avec des explications « techniques » données sur la sodomie en cinquième dans certains établissements, etc.). Après discussion entre nous, nous estimons que cet enseignement devrait être repoussé du primaire à la cinquième. Ceci diminuerait aussi l'opposition de certains groupes culturels. Et cette suggestion correspond à une autre de nos demandes initiales, à savoir que des pédopsychiatres ayant une pratique clinique soient consultés pour l'établissement du programme.

Je serais heureux de discuter de ces questions avec vous si vous acceptiez de m'accorder un rendez-vous. Je pense que ce sujet restera sensible tant que les suggestions faites ci-dessus ne seront pas prises en compte. Ce que je viens de vous décrire laisse présager de risque de réactions parentales.

Je vous rappelle que je n'appartiens pas à un groupe religieux extrémiste quelconque, que j'ai pratiqué des avortements de manière ostensible et bénévole pendant deux ans pour créer un état de fait avant le vote de la loi Veil, et que je ne pense pas présenter d'inhibition par rapport à la sexualité. Le but de mon courrier est uniquement de protéger le développement affectif des enfants de notre pays.

Je vous indique au passage que j'ai envoyé à Mr Nelson Vallejo-Gomez quelques réflexions sur la recherche que je mène dans un Centre Educatif Renforcé concernant les troubles cognitifs des adolescents des banlieues « difficiles ».

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mes salutations respectueuses.

Dr Maurice BERGER

Pédopsychiatre, membre de plusieurs commissions concernant la protection de l'enfance

Ex-Professeur associé de psychopathologie de l'enfant à l'université Lyon 2

Directeur de session à l'École Nationale de la Magistrature

## ANNEXE V

# TEXTES FONDAMENTAUX GARANTISSANT LES DROITS DES PARENTS ET LES DROITS DE L'ENFANT

## Déclaration universelle des droits de l'Homme,

**Article 26.3 :** « Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. »

## Convention Européenne des Droits de l'Homme, Protocole 1

### Article 2 – « Droit à l'instruction

*Nul ne peut se voir refuser le droit à l'instruction. L'Etat, dans l'exercice des fonctions qu'il assumera dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement, respectera le droit des parents d'assurer cette éducation et cet enseignement conformément à leurs convictions religieuses et philosophiques. »*

## Convention Internationale des Droits de l'Enfant

### Article 3

*1. Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.*

### Article 5

*Les États parties respectent la responsabilité, le droit et le devoir qu'ont les parents ou, le cas échéant, les membres de la famille élargie ou de la communauté, comme prévu par la coutume locale, les tuteurs ou autres personnes légalement responsables de l'enfant, de donner à celui-ci, d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités, l'orientation et les conseils appropriés à l'exercice des droits que lui reconnaît la présente Convention.*

### Article 14 :

*« 1. Les États parties respectent le droit de l'enfant à la liberté de pensée, de conscience et religion.  
2. Les États parties respectent le droit et le devoir des parents ou, le cas échéant, des représentants légaux de l'enfant, de guider celui-ci dans l'exercice du droit susmentionné d'une manière qui corresponde au développement de ses capacités. »*

### Article 18 :

*« ...La responsabilité d'élever l'enfant et d'assurer son développement incombe au premier chef aux parents ou, le cas échéant, à ses représentants légaux. »*

## Code Civil, article 371-1 :

*L'autorité parentale est un ensemble de droits et de devoirs ayant pour finalité l'intérêt de l'enfant.*

*Elle appartient aux parents jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant pour le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne.*

*L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques.*

*Les parents associent l'enfant aux décisions qui le concernent, selon son âge et son degré de maturité.*

## Code de l'Éducation, Article 111-1 du alinéa 1<sup>er</sup>

*« Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »*

### Article 111-2

*« Tout enfant a droit à une formation scolaire qui, complétant l'action de sa famille, concourt à son éducation (...) Les familles sont associées à l'accomplissement de ces missions (...) L'Etat garantit le respect de la personnalité de l'enfant et de l'action éducative des familles. »*

## JURISPRUDENCE

### Arrêt de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) : AFFAIRE KJELDTSEN, BUSK MADSEN ET PEDERSEN c. DANEMARK (7 décembre 1976) :

« - C'est en s'acquittant d'un devoir naturel envers leurs enfants, dont il leur incombe en priorité d'assurer (l') éducation et (l') enseignement, que les parents peuvent exiger de l'État le respect de leurs convictions religieuses et philosophiques. Leur droit correspond donc à une responsabilité étroitement liée à la jouissance et à l'exercice du droit à l'instruction.

- La seconde phrase de l'article 2 (P1-2 : article 2 du Protocole n°1 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme) implique en revanche que l'État, en s'acquittant des fonctions assumées par lui en matière d'éducation et d'enseignement, veille à ce que les informations ou connaissances figurant au programme soient diffusées de manière objective, critique et pluraliste. Elle lui interdit de poursuivre un but d'endoctrinement qui puisse être considéré comme ne respectant pas les convictions religieuses et philosophiques des parents.

Ce sont bien là des considérations d'ordre moral, mais elles revêtent un caractère très général et n'entraînent pas un dépassement des bornes de ce qu'un État démocratique peut concevoir comme l'intérêt public. **L'examen de la législation incriminée prouve en effet qu'elle ne constitue point une tentative d'endoctrinement visant à préconiser un comportement sexuel déterminé. Elle ne s'attache pas à exalter le sexe, ni à inciter les élèves à se livrer précocement à des pratiques dangereuses pour leur équilibre, leur santé ou leur avenir ou répréhensibles aux yeux de beaucoup de parents.** En outre, elle ne touche pas au droit des parents d'éclairer et conseiller leurs enfants, d'exercer envers eux leurs fonctions naturelles d'éducateurs, de les orienter dans une direction conforme à leurs propres convictions religieuses ou philosophiques. » (Me Araujo-Recchia)

### Opinion séparée de M. le juge Verdross dans cet Arrêt de la CEDH :

« - Il s'ensuit que même des informations objectives sur la pratique sexuelle données trop tôt dans une école peuvent violer les convictions chrétiennes des parents. Ceux-ci ont, dès lors, le droit de s'y opposer. »





Le Syndicat de la Famille  
115, rue de l'Abbé Groult  
75015 Paris